

Rapport Annuel 2008

de la

Fondation autochtone de guérison



1998-2008

Aider les Autochtones à s'aider eux-mêmes
aux répercussions du régime des pensionnats



Rapport annuel 2008 de la
Fondation autochtone de guérison



Contenu



Message du conseil d'administration · 3	Recherche · 40
Carte des pensionnats · 6	États financiers · 45
Principes de production des rapports · 7	Rapport des vérificateurs aux administrateurs · 47
Philosophie, mandat et valeurs · 8	État de la situation financière · 48
Questions fréquemment posées · 10	État des résultats · 49
Structure et responsabilisation · 14	État de l'évolution des apports reportés · 50
Jalons historiques · 15	État des flux de trésorerie · 51
Remédier aux répercussions du régime des pension- nats · 17	Notes afférentes aux états financiers · 52
Contexte de la guérison · 19	Tableau des engagements et des dépenses liés aux projets · 60
Obligations juridiques · 20	Compte-rendu sur la Rémunération · 61
Quelques données sur les projets financés · 22	Wolfcrest Capital Advisors Inc. · 62
Types de projets · 23	
Le conseil d'administration · 24	
Double page centrale – Tableau chronologique abrégé des événements liés aux pensionnats	
Conseil d'administration – Fonction · 33	
Directeur administratif · 34	
Communications · 35	
Évaluation et opérations financières · 38	



Message du conseil d'administration



Nous vous invitons à prendre connaissance du rapport annuel 2008 de la Fondation autochtone de guérison. Vous y trouverez de l'information générale récente et des perspectives historiques portant sur le régime des pensionnats indiens au Canada, des renseignements sur des initiatives connexes et sur la Fondation autochtone de guérison et ses travaux. Nous espérons que vous trouverez utile cette mise à jour et nous vous encourageons à communiquer avec le bureau de la Fondation autochtone de guérison (ou à consulter notre site Internet à : www.ahf.ca) pour obtenir des informations complémentaires ou des mises à jour périodiques.

En cette année 2007-2008, nous nous rapprochons du dixième anniversaire de l'existence de la Fondation autochtone de guérison dont l'établissement a eu lieu le 31 mars 1998. L'événement majeur de la dernière année financière a certainement été la mise à exécution de l'Accord de règlement relatif aux pensionnats indiens (ARRPI), dont la première étape a consisté en l'attribution du Paiement d'expérience commune à des milliers d'anciens élèves des pensionnats indiens.

Dans la perspective de ce Paiement d'expérience commune, la FADG a publié au cours de la présente année financière *Le cercle se referme*, une publication de la collection Recherche visant à

évaluer les incidences des paiements compensatoires antérieurs sur les Autochtones. *Le cercle se referme* présente les expériences et les préoccupations que les Survivants des pensionnats, les familles et les membres de la communauté ont évoquées en leurs propres mots. Les objectifs et les recommandations d'un tel ouvrage reposent sur des efforts collectifs visant à appuyer la guérison, la santé, la sécurité. Cette étude a été réalisée dans le but d'apporter du soutien aux bénéficiaires de paiements qui sont à la recherche de conseils pratiques et d'appui moral, d'accompagnement affectif, qu'il s'agisse de counselling pour le traitement de traumatisme, de gestion de crise, de conseils en vue de placements ou d'entrepreneuriat.

La Fondation autochtone de guérison continue de concentrer ses efforts sur l'appui à la guérison thérapeutique directe aux communautés, y compris les communautés d'intérêt. Les 125 millions \$ que nous avons reçus au cours de cette dernière année financière ont été entièrement engagés dans le financement de projets en cours, faisant en sorte qu'ils puissent maximiser les retombées positives. Étant bien éclairés par nos propres résultats de recherche sur le fait qu'un changement significatif et durable dans une collectivité prend des années à se réaliser, nous en sommes venus après mûre

délibération à la conclusion que les initiatives les plus prometteuses devraient être soutenues. En prenant cette difficile décision, notre intention n'est pas d'indiquer que nous n'avons pas la volonté de financer de nouvelles initiatives de guérison dans des communautés avec lesquelles la Fondation n'a pas encore eu de contacts. Nous avons maintes et maintes fois transmis clairement le message, par le truchement d'une évaluation indépendante, que la mise à exécution de l'Accord de règlement relatif aux pensionnats indiens augmentera fort probablement le besoin de soutien aux efforts de guérison.

Nous avons oeuvré en collaboration avec nos partenaires afin de susciter une prise de conscience chez un plus grand nombre de personnes et, par le fait même, de soutenir les collectivités autochtones en marche vers la guérison dans leurs réalisations et la résolution des défis et des problèmes auxquels elles sont confrontées. Le traitement du traumatisme historique lié aux pensionnats requiert une vision à long terme et un véritable engagement; il s'agit d'un projet de longue durée, de même que le traitement des questions relatives à nos intérêts actuels, auxquels nous consacrons nos efforts en tant que conseil d'administration et organisation dirigée par des Autochtones.

La Fondation autochtone de guérison continue à exercer son rôle dans l'exécution de chacune des composantes de l'Accord de règlement relatif aux pensionnats indiens (Paiement d'expérience commune, l'établissement de la Commission de vérité et de réconciliation et les activités de commémoration) en faisant porter l'attention sur la centralité du traumatisme et de la guérison.

À d'autres égards, l'année financière 2007-2008 a été pour la FADG une année de grande activité. Conformément aux stratégies opérationnelles présentées dans le Plan directeur de la FADG, notre organisation a effectué la prolongation des ententes de contribution des projets concernés pour les cinq prochaines années. Nous

avons lancé des études approfondies de recherche et des campagnes importantes dans les médias articulées autour du versement du Paiement d'expérience commune et de l'établissement de la Commission de vérité et de réconciliation. La dernière étude, *De la vérité à la réconciliation : Transformer l'héritage des pensionnats*, comprend vingt essais rédigés par vingt-trois auteurs qui ont fait part de leur perspective sur la vérité et la réconciliation au Canada.

Ce document a été mis au point en prévision de l'établissement de la Commission de vérité et de réconciliation du Canada mandatée pour une période de cinq ans par le gouvernement fédéral dans le but d'établir dans un esprit de rigueur des archives (ou documents) publiques concernant le régime des pensionnats indiens canadiens, notamment les témoignages d'anciens élèves et d'administrateurs, afin de promouvoir une connaissance approfondie des faits et de conscientiser le public au sujet de ces événements historiques et des répercussions qu'ils ont eues.

Avec l'arrivée prochaine du dixième anniversaire de l'établissement de la Fondation autochtone de guérison, nous sommes pleins d'espoir pour l'avenir en nous penchant sur les difficultés affrontées et les réalisations de la dernière décennie. Tant de changements sont survenus depuis le grand rassemblement de Squamish en 1998 et, pourtant, il reste encore beaucoup à faire.

En dépit du fait que la Fondation autochtone de guérison a un plan opérationnel à long terme couvrant la période 2008-2013, nous sommes bien conscients d'après notre expérience antérieure que nous fonctionnons dans un environnement sujet, dans une certaine mesure, à l'imprévisibilité. Ce dont on peut être assuré, c'est que, dans le cadre de l'Accord de règlement relatif aux pensionnats indiens, un engagement de 125 millions de dollars a été fait au profit de la Fondation autochtone de guérison, ce qui permettra d'appuyer des projets en cours pendant un trois ans additionnel – se

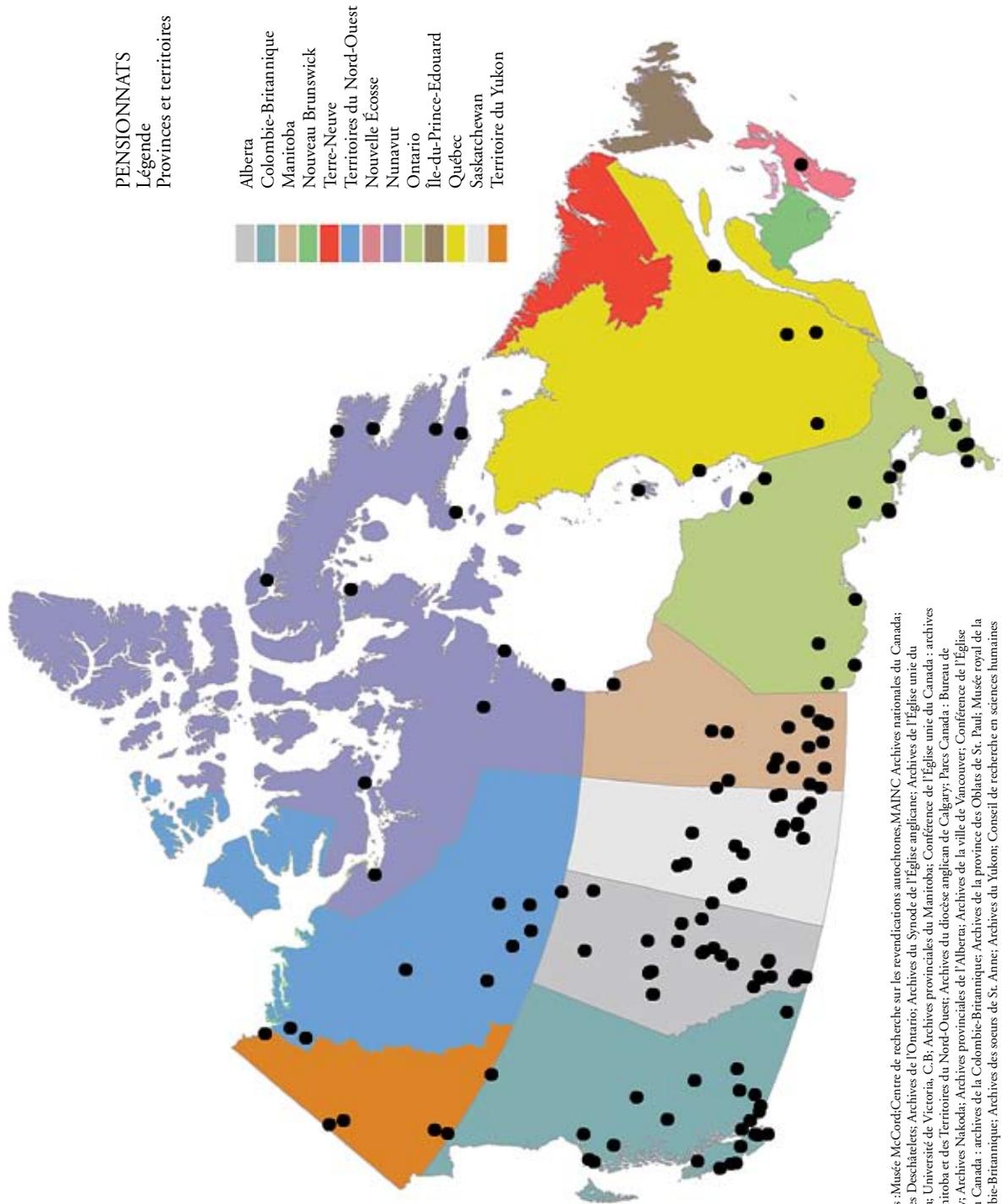
Pendant cette période, il y aura une évaluation gouvernementale de la FADG (telle qu'indiquée par l'Accord de règlement relatif aux pensionnats indiens) et nous prévoyons la possibilité qu'une décision (ultérieure) sera prise concernant une autre allocation de fonds à la FADG. À défaut de fonds additionnels, nous entamerons la stratégie de réduction progressive des activités aboutissant à la vérification finale et à la fermeture de la Fondation autochtone de guérison.

Entre-temps, les Autochtones font face à des efforts ou à des travaux historiques, non seulement en ce qui a trait à la guérison, mais également concernant la commémoration et la Commission de vérité et de réconciliation. Plongés dans cette période particulièrement intense offrant d'immenses possibilités, nous nous engageons de nouveau à soutenir les collectivités au mieux de notre capacité dans leurs efforts de guérison et de réconciliation.

Nous reconnaissons la résilience et le courage des Autochtones qui ont entrepris cette démarche, dans certains cas depuis des décennies, et qui poursuivront leurs efforts jusqu'à ce que nos collectivités parviennent à vaincre les répercussions que les séquelles du régime des pensionnats indiens ont laissées.

- Dans un esprit de guérison et de paix,
Membres du Conseil d'administration

Pensionnats



Sources : Musée McCord; Centre de recherche sur les revendications autochtones, MAINC Archives nationales du Canada; Archives Deschêtalets; Archives de l'Ontario; Archives du Synode de l'Église anglicane; Archives de l'Église unie du Canada; Université de Victoria, C.B.; Archives provinciales du Manitoba; Conférence de l'Église unie du Canada; archives du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest; Archives du diocèse anglican de Calgary; Pares Canada; Bureau de Calgary; Archives Nakoda; Archives provinciales de l'Alberta; Archives de la ville de Vancouver; Conférence de l'Église unie du Canada; archives de la Colombie-Britannique; Archives de la province des Oblats de St. Paul; Musée royal de la Colombie-Britannique; Archives des sœurs de St. Anne; Archives du Yukon; Conseil de recherche en sciences humaines du Canada; Collège universitaire d'Algoma, Sault Ste. Marie; Déclaration de désistement; Ce document est encore en voie d'élaboration. L'information qui y apparaît peut-être modifiée sans avis préalable.

Principes de production des rapports



Guidée par les recommandations des Survivants ayant assisté à la Stratégie de guérison des séquelles du régime des pensionnats, qui s'est déroulée sur le territoire Squamish en juillet 1998, ainsi que par son code de conduite, la Fondation autochtone de guérison a préconisé la transparence de toutes ses pratiques depuis le début de son existence.

Le rapport annuel de la FADG respecte cinq principes :

1. stratégies et contexte clairs;
2. attentes raisonnables en matière de rendement;
3. réalisations mesurées aux attentes en matière de rendement;
4. information sur le rendement exacte et fiable.

Ce rapport indique comment nos résultats sont liés à notre mandat, à notre vision des choses et à notre mission, montre comment nos stratégies et pratiques de la gestion sont adaptées à nos objectifs et illustre comment les différents services de la FADG travaillent de concert pour obtenir des résultats collectifs.

Le cadre de travail constitué par ces principes permettra aux intervenants de la FADG de brosser un tableau des réalisations de la Fondation en fonction des stratégies et des objectifs qu'elle s'est fixés et des efforts qu'elle a déployés, de ses capacités et de ses visées. Les objectifs, stratégies, résultats et perspectives présentés dans ce rapport annuel permettent également à la Fondation d'appliquer efficacement sa propre politique eu égard au contenu de ses rapports annuels, qui doivent inclure :

« [...] un exposé des objectifs de la Fondation pour cette année et un énoncé indiquant dans quelle mesure la Fondation a atteint ces objectifs, ainsi qu'un exposé des objectifs de la Fondation pour l'année à venir et dans un avenir prévisible ».

- Accord de financement de la FADG,
Alinéa 10.05(1)(c et d).

Bien que de nombreux défis aient été relevés depuis 1998, la FADG est résolue à surmonter les obstacles à venir avec une détermination inébranlable, et à poursuivre son engagement de transparence et de responsabilisation envers les Survivants et leurs descendants, les communautés autochtones et le gouvernement.

Philosophie, mandat et valeurs



La Fondation autochtone de guérison a été créée en 1998, ayant un montant unique de 350 million de dollars alloué par le gouvernement du Canada à distribuer et investie d'un mandat pouvant être étiré jusqu'à onze ans. Ce montant unique a permis à la Fondation de financer des projets de guérison communautaires et de couvrir ses dépenses d'opération.

La Fondation autochtone de guérison est une organisation à but non lucratif, administrée par des Autochtones. Elle n'est pas une organisation gouvernementale et elle fonctionne indépendamment des organisations autochtones nationales.

Les dix-sept membres du Conseil d'administration de la Fondation reflètent la diversité de la population autochtone du Canada. Le rôle du Conseil est d'aider les Autochtones à s'aider eux-mêmes en leur accordant des fonds pour des projets de guérison, en encourageant une meilleure connaissance des questions et des besoins axés sur la guérison, et en sollicitant l'appui du public canadien.

Dans notre vision d'avenir, ceux et celles qui ont été affectés par les abus sexuels et physiques subis dans le pensionnats ont confronté les expériences traumatisantes

qu'ils ont vécues et ils ont guéri une grande partie de leurs blessures. Ils ont brisé le cycle des abus et ils ont développé, de manière significative, leurs capacités aux niveaux individuel, familial, communautaire et national, jetant ainsi les bases d'un plus grand bien-être pour eux-mêmes et les générations futures.

Notre mission est d'appuyer les peuples autochtones et de les encourager à concevoir, à développer et à renforcer des démarches de guérison durables qui s'attaquent aux effets des abus sexuels et physiques subis dans les pensionnats, y compris les répercussions intergénérationnelles.

Nous nous considérons comme les facilitateurs d'un processus de guérison qui aidera les Autochtones à s'aider eux-mêmes. Notre rôle est de leur fournir les ressources nécessaires pour mettre en œuvre des initiatives répondant aux besoins de guérison, pour éduquer et créer chez le public un climat de compréhension. Nous travaillons également à encourager la participation des autres Canadiens au processus de guérison et nous les invitons à cheminer avec nous sur la voie de la réconciliation.

Nous privilégions une approche holistique, propice à la guérison, la réconciliation et l'auto-détermination.

Nous nous engageons à cibler toutes les formes et manifestations

– directes ou indirectes – d'abus et leurs répercussions intergénérationnelles en nous appuyant sur la force et la résilience des peuples autochtones.

Nous encourageons les approches centrées sur les besoins des personnes, des familles et de l'ensemble de la communauté autochtone. Nous considérons que la prévention des abus, ainsi que le processus de réconciliation entre victimes et abuseurs, entre peuples

autochtones et autres Canadiens, sont des facteurs cruciaux pour le développement de la santé et de la prospérité des collectivités. En investissant de manière stratégique ressources qui nous ont été confiées et en contribuant à établir un climat sécurisant caractérisé par la confiance, la compréhension et la bonne volonté, nous générons les ressources et les moyens qui nous permettront d'appuyer les Autochtones, qu'ils soient Métis, Inuits ou des Premières Nations, vivant sur et hors réserve, inscrits ou non inscrits. Nous les encourageons ainsi à s'engager pleinement dans des démarches de guérison aptes à répondre efficacement aux besoins et aux circonstances diversifiées de nos communautés

Questions fréquemment posées



La Fondation autochtone de guérison — Comment la définit-on?

Établie le 31 mars 1998, la Fondation autochtone de guérison (FADG), dont les bureaux sont situés à Ottawa, est une société nationale sans but lucratif; la FADG est gérée par des Autochtones. Une subvention unique de 350 millions de dollars lui a été allouée par le gouvernement fédéral du Canada. La Fondation a été investie d'un mandat d'une durée de onze ans, se terminant le 31 mars 2009, dans le but d'encourager et d'appuyer à l'aide de subventions et de recherche des initiatives de guérison communautaires conçues et réalisées par les Autochtones; celles-ci visent le traitement des séquelles des abus physiques et sexuels subis sous le régime des pensionnats indiens au Canada, y compris les répercussions intergénérationnelles. La Fondation autochtone de guérison a reçu du gouvernement fédéral des fonds additionnels de 40 millions de dollars en 2005 et 125 millions de dollars en 2006.

Pourquoi la FADG est-elle nécessaire?

Par suite des abus subis dans le passé au sein de ces institutions qu'étaient les pensionnats indiens, les Autochtones d'aujourd'hui souffrent des nombreux effets de traumatismes non résolus, ce qui comprend sans toutefois en exclure d'autres :

- la violence latérale
- le suicide
- la dépression
- la pauvreté
- l'alcoolisme
- le manque de compétences parentales
- l'effritement ou l'élimination des cultures et des langues
- le manque de capacité d'établir et de maintenir des familles et des communautés en bonne santé

Dans notre vision d'avenir, les Autochtones auront, de manière significative, traité les effets des mauvais traitements subis dans les pensionnats et ils auront rétabli un plus grand bien-être pour eux-mêmes et les descendants des sept générations futures.

De quelle façon la gestion de la FADG est-elle assurée?

La Fondation autochtone de guérison est gérée par un conseil d'administration composé d'Autochtones venant de l'ensemble du pays. Les membres sont nommés par les organisations politiques autochtones, le gouvernement fédéral du Canada et les Autochtones dans leur ensemble. Le conseil d'administration établit la politique et les orientations données au personnel. La Fondation est tenue de rendre compte de ses activités par suite de son accord de financement avec le Canada et de ses règlements administratifs. Guidée par ces dispositions, la Fondation autochtone de guérison a engagé ses ressources conformément à des critères de financement bien définis et transparents établis en consultation avec les Autochtones.

Du financement peut-il encore être obtenu?

Non. Toutes les ressources financières dont nous disposons ont été entièrement engagées par le conseil d'administration de la FADG sous forme de subventions pour des projets de guérison communautaires. Les détails concernant chacune de ces subventions peuvent être obtenus en ligne ou en communiquant avec notre bureau.

Pour obtenir des détails concernant les projets, consultez le site Web à :

<http://www.ahf.ca/funded-projects>
<http://www.fadg.ca/projets-finances>

Vous pouvez aussi communiquer avec le bureau de la FADG pour obtenir ces détails.

Qu'est-ce que l'« Accord de règlement »?

L'Accord de règlement final relatif aux pensionnats indiens est un programme complet de paiement négocié entre le gouvernement du Canada, les Églises, les avocats représentant les Survivants et l'Assemblée des Premières Nations. Cette convention de règlement comprend un paiement d'expérience commune au profit de tous les anciens élèves des pensionnats admissibles, un fonds de soutien à la guérison, de même que de l'appui financier consacré à des activités commémoratives et à l'établissement de la Commission de vérité et de réconciliation. Pour obtenir plus de détails, consultez le site

<http://www.residentialschoolsettlement.ca/French/French.html/>

ou téléphonez au numéro 1-866-879-4913. Prenez note qu'il s'agit d'une initiative du gouvernement du Canada. L'Accord de règlement n'est pas un programme de la Fondation autochtone de guérison.

La Fondation ferme-t-elle ses portes?

Avant l'annonce d'un engagement du gouvernement fédéral s'élevant à 125 millions de dollars additionnels dans le cadre de l'Accord de règlement relatif aux pensionnats indiens, le mandat de la Fondation autochtone de guérison devait prendre fin le 31 mars 2009. Cet Accord de règlement relatif aux pensionnats indiens (ARRPI) permettra de prolonger la durée de la Fondation d'un cinq ans additionnel après la date d'entrée en vigueur. Autrement dit, le mandat de la Fondation autochtone de guérison, en raison de l'ARRPI, continuera jusqu'en septembre 2012.

Y aura-t-il du financement pour de nouvelles propositions?

Il n'y aura pas d'appel de nouvelles propositions pour le moment. Le montant additionnel de 125 millions de dollars engagé au profit de la FADG dans le cadre de l'Accord de règlement relatif aux pensionnats indiens sera attribué aux projets financés par la FADG actuellement en cours.

Pourquoi la FADG ne compte-t-elle pas engager les fonds additionnels à l'appui de nouvelles propositions?

Le conseil d'administration a eu beaucoup de mal à prendre cette décision. Nous savons qu'il y a de nombreux Survivants et collectivités qui ont un besoin urgent d'appui pour leur démarche de guérison. Voici les raisons qui ont emporté la décision. Depuis des années, nous transmettons le message au gouvernement que la démarche de guérison vient à peine de commencer et qu'elle doit se poursuivre. Le conseil d'administration s'est senti obligé envers ceux et celles qui s'étaient engagés avec confiance dans un projet de guérison financé par la FADG; c'est pourquoi le conseil est venu à la conclusion qu'il pourrait être potentiellement préjudiciable de permettre que des personnes au tout début de leur démarche de guérison se voient subitement retirer l'appui dont elles bénéficiaient. Pour ces motifs, nous nous sommes donnés la tâche de décider quels projets profiteraient des fonds additionnels. Quoique d'une grande importance, il reste que ce fonds additionnel alloué à la FADG est modeste en fonction des besoins. Nous savons qu'il nous faudrait appliquer du mieux que nous le pouvions toute une série de critères bien définis, raisonnables et publicisés. Compte tenu de ce qui

précède, le conseil d'administration s'est fixé les critères suivants :

- le projet doit avoir des antécédents de saine gestion financière
- le projet doit avoir une grande portée, desservir des femmes, des jeunes, des Aînés, etc.
- le projet doit faire directement la prestation de services thérapeutiques.

Même en appliquant ces critères, de nombreux bons projets accomplissant un excellent travail n'ont pas pu être financés. La décision relève du fait que les ressources sont limitées, en nous rendant bien compte comme organisation que nous avons déjà reçu des collectivités autochtones des demandes de financement totalisant plus de 1,3 milliards de dollars.

Si je veux commencer un projet dans ma communauté, quel soutien pouvez-vous m'apporter?

La Fondation autochtone de guérison met à votre disposition de nombreuses ressources offertes gratuitement, notamment des documents de recherche, des guides pratiques et un répertoire de sources de financement – tout ce matériel a été conçu dans le but de vous aider à faire progresser la démarche de guérison dans votre communauté. Nous pouvons aussi faciliter des échanges d'information avec des projets en cours, vous mettre en rapport avec des communautés aux prises avec les mêmes défis qui ont trouvé des moyens novateurs et prometteurs de passer à l'action. Communiquez avec nous pour obtenir ces ressources.

Quels types de ressources complémentaires sont offertes par la Fondation autochtone de guérison?

La Fondation autochtone de guérison a produit de nombreuses autres ressources dont les thèmes touchant entre autres le Syndrome d'alcoolisme foetal, la violence et négligence à l'égard des Aînés, le Paiement d'expérience commune et la Vérité et la Réconciliation. Nos ressources sont conçues pour répondre à des besoins de conseils pratiques et d'aide adaptée en fonction d'intervention immédiate/directe dans le cadre des activités de guérison. Des manuels, des moyens/stratégies d'enseignement, des supports ou moyens de facilitation d'ateliers et de séances d'information, de même que des produits issus des projets financés, sont offerts gratuitement.

Nous offrons également des conférences sur la guérison et les Survivants, comprenant des renseignements et du matériel sans frais. Communiquez avec la Fondation de guérison pour obtenir plus d'information sur cette vaste et riche documentation offerte.

Si j'ai des questions ou des préoccupations concernant un projet dans ma communauté, à qui devrais-je m'adresser?

Vous pouvez communiquer directement avec les projets pour obtenir de l'information sur les activités des projets. S'il s'agit de préoccupations, communiquez avec la

Fondation autochtone de guérison. Nous considérons avec grand intérêt et étudions mûrement tous les commentaires et points soulevés que nous transmettent les membres des communautés. À titre d'organisme de financement sous gestion autochtone, il est de notre intérêt de faire tout ce que nous pouvons pour nous assurer que les besoins des Survivants et de leur famille sont bien répondus, tout en tenant compte de nos ressources limitées.

De quelle façon peut-on obtenir plus d'information?

Pour obtenir plus d'information, prière de communiquer avec la Fondation autochtone de guérison à :

Suite 801-75 rue Albert

Ottawa, Ontario, K1P 5E7

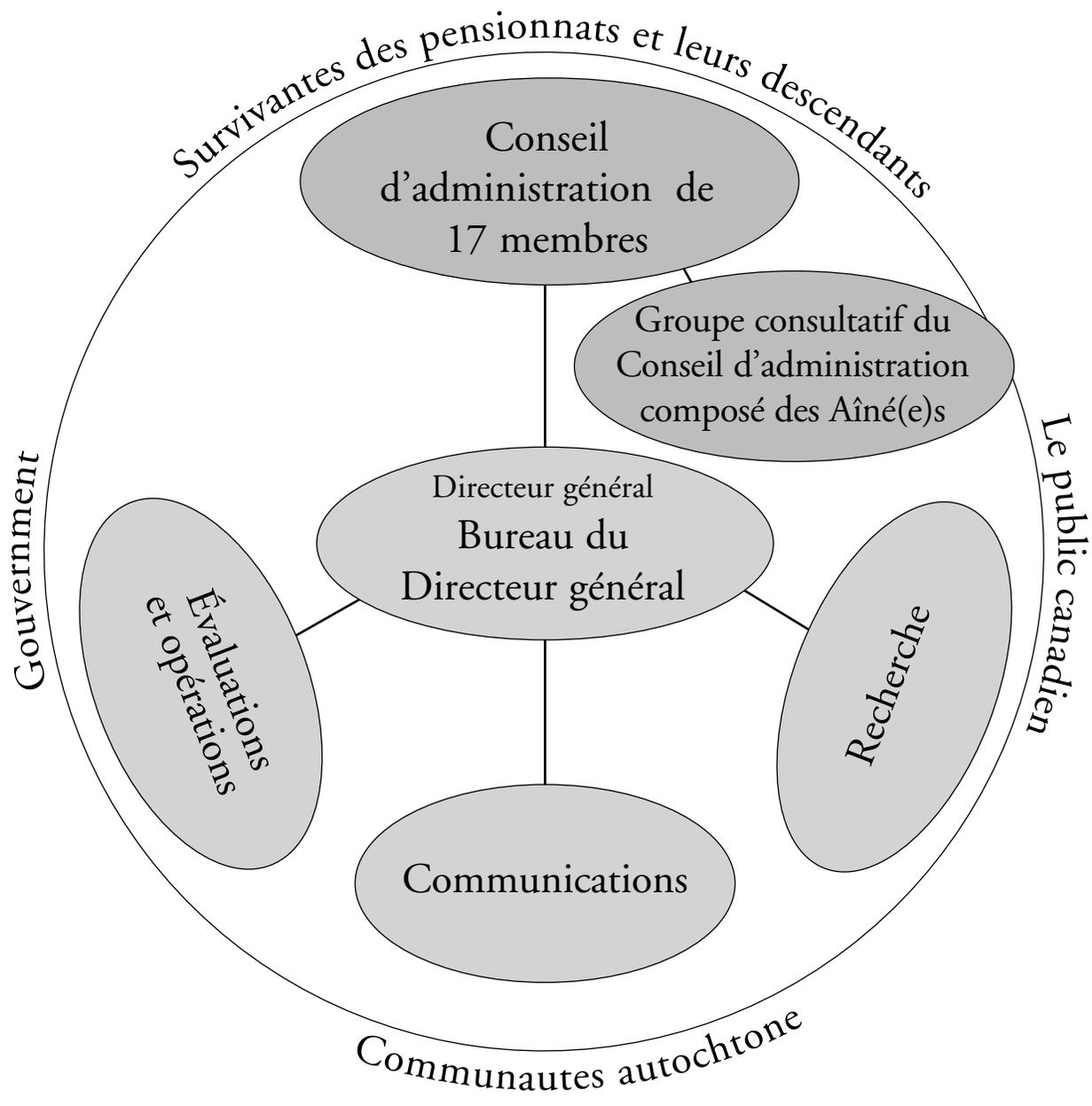
Sans frais : 1-888-725-8886

À Ottawa : (613) 237-4441

Télécopieur : (613) 237-4442

Internet : <http://www.ahf.ca>

Structure & et responsabilités de la FADG



Jalons historiques de la FADG



Dans la foulée de la crise d'Oka, le gouvernement fédéral de Brian Mulroney a institué la Commission royale sur les peuples autochtones en août 1991. L'un des deux coprésidents de la Commission était Georges Erasmus, l'ancien Chef national de l'Assemblée des Premières Nations. Viola Robinson et Paul Chartrand ayant siégé à titre de commissaires de la CRPA ont été par la suite nommés membres du conseil d'administration de la Fondation autochtone de guérison. La Commission (CRPA) a été dotée d'un très large mandat, établi par Brian Dickson, ancien juge en chef de la Cour suprême du Canada.

La Commission a tenu des audiences dans tout le pays et elle a coordonné une analyse approfondie des questions autochtones.

En novembre 1996, la Commission publiait son rapport en cinq parties renfermant plus de cent pages de recommandations détaillées. Le chapitre 10, qui traite de la question des pensionnats indiens, a révélé toute l'ampleur des sévices commis dans les pensionnats.

Le 7 janvier 1998, dans le cadre de la réponse du gouvernement fédéral au rapport de la Commission

royale sur les peuples autochtones, l'honorable Jane Stewart, ministre des Affaires indiennes, annonçait Rassembler nos forces : le plan d'action du Canada pour les questions autochtones lors d'une cérémonie publique. La ministre dévoilait la Déclaration de réconciliation avec tous les peuples autochtones pour les sévices subis dans les pensionnats indiens et annonçait la Stratégie de guérison et un fonds de 350 M\$ pour répondre aux besoins de guérison des personnes, des familles et des communautés des Premières Nations, inuites et métisses souffrant des séquelles de sévices physiques et sexuels subis dans les pensionnats indiens, y compris les répercussions intergénérationnelles.

À la mi-février, à la suite de discussions menées avec les groupes de concertation sur le régime des pensionnats indiens, un document préliminaire intitulé Healing Strategy: Principles and Proposed Approach a été déposé auprès de cinq organisations autochtones, dont l'établissement d'un conseil d'administration fondateur formé de personnalités autochtones a été l'aboutissement. Au cours des trois mois de son premier mandat, le conseil intérimaire a créé un organisme à but non lucratif pour superviser la gestion du fonds de 350 M\$.

En mars 1998, le gouvernement fédéral a réuni les Survivants et les groupes représentatifs, la communauté de guérison et les autres parties intéressées pendant deux jours afin de les informer des derniers développements concernant la stratégie et les fonds de guérison. Le conseil intérimaire a participé à la réunion en tant qu'observateur, pour écouter ce que les participants avaient à dire.

Les 14, 15 et 16 juillet 1998, une conférence sur la stratégie de guérison des séquelles du régime des pensionnats s'est tenue à la Squamish Longhouse, sur le territoire Squamish. Cette conférence avait pour objectif d'écouter les recommandations et les idées des Survivants aux prises avec les séquelles de sévices physiques et sexuels subis dans les pensionnats indiens.

Le 31 mars 1998, la Fondation autochtone de guérison, organisme de financement à but non lucratif dirigé par des Autochtones, a été instituée. C'est un organisme indépendant du gouvernement et des organisations représentant les Autochtones. La Fondation a été dotée d'un mandat de 11 ans qui prendra fin en mars 2009.

Au printemps 2000, la Fondation autochtone de guérison a engagé des pourparlers avec le gouvernement du Canada au sujet de la possibilité d'améliorer sa capacité en prolongeant la durée de son mandat et en examinant les contraintes imposées dans le cadre des investissements du fonds.

En février 2001, une rencontre a eu lieu avec les représentants du gouvernement fédéral. La FADG a présenté les conclusions d'une étude de la firme KPMG qui prouvait le bien-fondé de sa feuille de route. Une analyse en profondeur du portefeuille des valeurs mobilières de la FADG a également été fournie, de même qu'une gamme d'options stratégiques d'investissement prudentes et équilibrées, avec leurs avantages financiers respectifs.

Cette analyse a permis de dégager différents scénarios définissant les avantages des différentes options en matière de politiques d'investissement pour la durée de son mandat. En tenant compte du montant du capital dont disposait encore la Fondation au moment de l'analyse, et avec des subventions et dépenses annuelles de 21,2 M\$, la Fondation aurait pu fonctionner indéfiniment.

À la fin de l'année 2002, le capital de la Fondation, diminué de deux années de subventions et de dépenses, ne suffisait plus pour mettre en place la stratégie qu'elle avait élaborée au début de l'an 2000, et faute de décision imminente du gouvernement, le conseil a commencé à engager ses fonds selon les modalités prévues dans l'accord de financement initial.

En 2003, le gouvernement du Canada a offert de prolonger le mandat de la FADG en ce qui avait trait à l'engagement de ses fonds. Le conseil d'administration de la Fondation autochtone de guérison, ayant déjà pris des mesures pour engager ses fonds, a décliné l'offre de prolongement du délai.

À l'exception des demandes de fonds des Inuits et des demandes de fonds pour les Centres de guérison, la date limite du dépôt des propositions à la Fondation a été fixée au 28 février 2003. En octobre 2003, environ six mois avant l'échéance prescrite du 31 mars 2004, le conseil d'administration de la Fondation a engagé le solde des fonds disponibles, mettant un terme à cette phase de son mandat de 11 ans.

Le 23 février 2005, l'honorable Ralph Goodale, ministre des Finances, annonçait un engagement de 40 M\$ à l'endroit de la Fondation autochtone de guérison. Le conseil d'administration de la FADG a décidé qu'il n'y aurait pas de nouvel appel de propositions de financement et que les fonds supplémentaires devraient être attribués aux projets existants. Ces fonds supplémentaires ont permis à la FADG de prolonger la période de financement d'environ le quart des projets en cours. Le mandat et l'échéance de la FADG sont restés inchangés.

Le 10 mai 2006, l'Accord de règlement relatif aux pensionnats indiens a obtenu l'approbation du Cabinet. Faisant partie intégrante de cet Accord de règlement, un engagement de 125 millions de dollars a été conclu en faveur de la Fondation autochtone de guérison. Pour obtenir plus d'information concernant ce financement, prière de vous reporter à la section sur les Questions fréquemment posées.

Remédier aux répercussions du régime des pensionnats



Les pensionnats indiens ont officiellement été exploités au Canada entre 1892 et 1969, grâce à des arrangements passés entre le gouvernement du Canada et l'Église catholique romaine, l'Église anglicane (ou Church of England), l'Église méthodiste (ou Église unie) et l'Église presbytérienne.

Même si le gouvernement du Canada s'est officiellement retiré en 1969, quelques pensionnats ont poursuivi leurs activités jusque dans les années 1970 et 1980. Par exemple, le pensionnat indien de Gordon, en Saskatchewan, n'a pas fermé ses portes avant 1996.

Les répercussions des pensionnats indiens se sont fait sentir dans tous les segments des sociétés autochtones. Les communautés ont souffert de désintégration sociale, économique et politique. Les langues ont été attaquées et sont toujours menacées. Des familles ont été déchirées. La vie des élèves a été dévastée. Beaucoup de ceux qui ont fréquenté ces pensionnats n'ont pas eu la possibilité d'acquérir des aptitudes parentales et ont perdu la capacité de transmettre ces aptitudes à leurs propres enfants. Ils ont lutté contre la destruction de leur identité autochtone, la perte de leur liberté individuelle et de leur vie privée, ainsi que les souvenirs associés aux sévices, aux traumatismes, à la pauvreté et à la négligence.

Des milliers d'anciens élèves ont décidé de révéler que les sévices physiques, sexuels et psychologiques étaient monnaie courante sous le régime des pensionnats, et que peu était fait pour les arrêter, punir les auteurs de violence ou les agresseurs ou améliorer les conditions de vie. Beaucoup ont transmis à leurs enfants les comportements violents qu'ils avaient eux-mêmes subis, perpétuant ainsi le cycle de la violence et les dysfonctions découlant du régime des pensionnats indiens.

Après des années de résistance, de réclamation et d'activisme de la part de nombreux Autochtones et d'autres personnes, les premiers pas importants sur la voie de la guérison ont été faits. Les Églises ayant participé à la gestion des pensionnats se sont excusées publiquement. La première à présenter ses excuses fut l'Église Unie du Canada en 1986. D'autres excuses et déclarations ont suivi – de la part des missionnaires Oblats de Marie Immaculée (catholique romaine) en 1991, de l'Église anglicane en 1993, et de l'Église presbytérienne en 1994.

À peu près à la même période, la Commission royale sur les peuples autochtones (CRPA) examinait la question des pensionnats indiens dans le cadre plus vaste de son mandat, et en novembre 1996, publiait son rapport final. Ce rapport comprenait une section présentant la recherche et les conclusions sur les pensionnats indiens et renfermait des recommandations relatives aux pensionnats indiens.

En 1997, la Conférence des évêques catholiques du Canada a exprimé ses regrets pour la douleur et la souffrance subies par de nombreux Autochtones sous le régime des pensionnats indiens. Le pape Jean-Paul II a exprimé des regrets semblables en 2000.

La création de la Fondation autochtone de guérison, en 1998, annonçait une période d'efforts consacrés à chercher des solutions au traumatisme qui affecte toujours les personnes, les familles et les communautés autochtones en raison des séquelles associées aux sévices physiques et sexuels commis sous le régime des pensionnats, ainsi que des attaques dirigées contre leurs cultures et leurs langues.

Entre 1998 et 1999, le gouvernement du Canada menait une série de neuf discussions ou dialogues exploratoires aux quatre coins du pays avec des victimes et des confessions religieuses en vue de régler les réclamations pour sévices physiques et sexuels subis dans les pensionnats indiens. En 1999, le Canada a entrepris une série de projets relatifs à la résolution des conflits qui analysaient différentes méthodes de résolution des conflits.

En septembre 2000, Jean Chrétien annonçait la nomination du vice-premier ministre, Herb Gray, en tant que représentant spécial chargé de la question des pensionnats indiens. Herb Gray s'est vu confier la responsabilité de coordonner toutes les activités au nom du gouvernement du Canada. À cet effet, le dossier des pensionnats indiens a été retiré des Affaires indiennes et du Nord Canada et, en juin 2001, le premier ministre annonçait la création du Bureau du Canada sur le règlement des questions des pensionnats autochtones (BCRQPA), afin de canaliser les ressources fédérales et les efforts consacrés à la réparation des séquelles du régime des pensionnats indiens.

En août 2002, l'honorable Ralph Goodale, ministre de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada et Interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non

inscrits, était responsable du Bureau du Canada sur le règlement des questions des pensionnats autochtones.

Le 30 mai 2006, le gouvernement du Canada a officiellement approuvé l'Accord de règlement relatif aux pensionnats indiens et il a annoncé le Programme de paiement anticipé au profit des anciens élèves des pensionnats indiens admissibles âgés de 65 ans et plus au début des négociations, le 30 mai 2005.

Vous pouvez obtenir plus d'information sur l'Accord de règlement relatif aux pensionnats indiens en consultant le site Web suivant : <http://www.residentialschoolsettlement.ca/French/French.html> ou en téléphonant à 1-866-879-4913.

Dans le cadre de l'Accord de règlement relatif aux pensionnats indiens, le gouvernement du Canada a établi la Commission de vérité et de réconciliation (CVR) dont le début des travaux était prévu pour le 1 juin 2008.

La Commission de vérité et de réconciliation est un organisme officiel et indépendant, mandaté pour une durée de cinq ans, dans le but de fournir aux anciens élèves et à d'autres personnes touchées par les effets du régime des pensionnats indiens la possibilité de partager leurs expériences personnelles par l'entremise de la consignation des déclarations ou du partage de la vérité. Ce processus doit être soucieux de la sécurité des participants et respectueux de leur culture.

Ce partage de la vérité fait appel à la participation des anciens élèves de premières nations, inuits et métis des pensionnats indiens, ainsi qu'à celle des membres de leur famille, des communautés, des Églises, d'anciens employés de ces écoles, du gouvernement et d'autres Canadiens.

La CVR recherchera et analysera les conditions qui ont entraîné comme conséquence cet héritage laissé par les pensionnats; il créera également un lieu de rencontre permettant aux personnes de raconter leur histoire considérée comme une partie significative de la grande histoire canadienne restée méconnue de la plupart des Canadiens. Pour obtenir plus d'information, consultez les sites Web suivants :

<http://www.irsr-rqpi.gc.ca/trc-fr.asp>
<http://www.trc-cvr.ca/historicalintrofr.html>

Contexte de la guérison



En établissant deux initiatives distinctes – la Fondation autochtone de guérison et le Paiement d'expérience commune (PEC) dans le cadre de l'Accord de règlement relatif aux pensionnats indiens — le gouvernement du Canada a pris des mesures pour mettre fin aux séquelles persistantes et destructrices du régime des pensionnats indiens, notamment la violence latérale, le suicide, la pauvreté, l'alcoolisme, le manque de compétences parentales, la dégradation ou l'élimination des cultures et des langues et l'incapacité d'établir et de maintenir des familles et des communautés en bonne santé.

Le Paiement d'expérience commune permet d'octroyer directement à tous les anciens élèves des pensionnats une compensation. Essentiellement, le but visé est d'éviter des décennies d'affrontement juridique et de mettre de l'avant un règlement symbolique, à l'amiable et rapide. Il est important de reconnaître que ces deux initiatives, des mesures de soutien à la guérison et l'octroi d'une compensation, visent la résolution de problématiques différentes.

Bien qu'il y ait des relations de complémentarité entre ces deux dimensions, la démarche de guérison ne constitue pas une mesure de compensation, de même que la compensation n'est pas un moyen de guérison. Comme le gouvernement le reconnaît, les programmes de guérison ne permettent pas de s'acquitter de responsabilités légales, tout comme une

compensation financière pour une victime ne permet pas de guérir les séquelles physiologiques et psychologiques qu'ont laissées les souffrances endurées.

L'engagement du gouvernement à verser un Paiement d'expérience commune aux anciens élèves des pensionnats peut donner lieu à un règlement plus rapide concernant les demandes de compensation. Comme la Commission du droit du Canada l'a souligné dans son rapport *Restoring Dignity* (mars 2000), la compensation n'est qu'un des moyens de réparation qui, en soi, n'a pas nécessairement pour effet la guérison et la réconciliation; alors que la compensation est versée aux Survivants, il faudrait que ceux-ci puissent la recevoir dans un environnement de guérison. Des réseaux de soutien communautaire devraient être établis et appuyés afin de maximiser les retombées positives possibles de l'attribution du Paiement d'expérience commune tout en minimisant la possibilité d'effets négatifs.

Même si nous avons engagé les fonds dont nous disposons et nous sommes dans l'impossibilité d'accepter de nouvelles propositions dans un avenir assez rapproché, nous continuons à transmettre le message que la guérison est un effort à long terme nécessitant une planification et des ressources établies sur une longue période.

La démarche de guérison vient à peine de commencer.

Obligations Juridiques



Les initiatives de financement de la Fondation autochtone de guérison ont été co-créées et sont administrées conformément aux conditions stipulées dans l'accord de financement conclu entre la Fondation et le Gouvernement du Canada.

Accord de financement

Accord de financement entre la Fondation autochtone de guérison et sa Majesté la Reine Chef du Canada représentée par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Dans le contexte des attributions de fonds, cet accord définit ce qu'est un requérant admissible. Conformément aux critères relatifs aux types de requérant admissible, de projets et de coûts admissibles, les fonds de la FADG ont été utilisés afin de répondre aux besoins de guérison des personnes autochtones résidant au Canada et qui ont été affectées par les abus physiques et sexuels perpétrés dans les pensionnats, y compris les répercussions intergénérationnelles : communautés des Premières Nations, Inuits et Métis, organisations ou groupes appartenant à des organisations canadiennes (groupes de femmes autochtones, de jeunes inuits, centres d'amitié ou groupes de Survivants) ainsi

que des personnes autochtones résidant au Canada, ayant survécu au système des pensionnats ou qui sont les descendants de personnes survivantes, ainsi que des réseaux de communautés autochtones. La Fondation attribue des fonds seulement aux requérants qui répondent aux critères établis pour les projets et les coûts admissibles.

Projets admissibles

Les projets de guérison financés par la Fondation doivent prendre en compte les aspects mental, affectif, physique et spirituel de la vie. La Fondation appuiera les approches novatrices adaptées aux différences géographiques et autres, ainsi qu'aux besoins locaux et aux autres réalités relatives à la démarche de guérison.

Pour être admissibles, les projets doivent porter sur les besoins en matière de guérison des Autochtones affectés par les abus sexuels et physiques subis dans les pensionnats, y compris les répercussions intergénérationnelles; établir des liens complémentaires, lorsque le Conseil le juge possible, avec d'autres services et programmes compétences et prévoir la prise en charge

complète des activités par la communauté, une fois que le financement de la Fondation aura pris fin. Les projets qui bénéficient à un seul individu, et qui excluent les autres membres de la communauté ne seront pas financés par la Fondation.

La Fondation ne finance pas :

- Le coût d'achat, direct ou indirect, de biens immobiliers ou de réparation ou d'entretien de biens immobiliers que le requérant admissible possède directement ou indirectement,
- Les coûts relatifs à l'indemnisation de particuliers, à toute procédure ou à toute enquête publique reliée aux pensionnats ne sont pas des coûts admissibles; cela n'exclut pas les éléments des projets prévoyant des enquêtes publiques régionales à des fins de guérison en rapport avec les pensionnats.
- Les coûts relatifs à un programme admissible qui fait double emploi avec des programmes, des activités ou des services offerts par les gouvernements fédéral, provincial ou territorial ou grâce à du financement provenant d'un gouvernement
- Les activités de recherche, sauf celles portant sur la collecte de connaissances de base requises pour concevoir/remanier un programme, le mettre en œuvre et l'évaluer avec efficacité.

Toutefois, la Fondation peut financer un projet qui relève d'un domaine où il y a de nouveaux besoins auxquels on doit répondre. En faisant cela, elle peut s'intégrer aux programmes et services existants et les améliorer pour les adapter davantage aux besoins et aux priorités autochtones.

Critères obligatoires

Remédier aux traumatismes. Chaque proposition doit être réalisée pour répondre aux besoins en matière de guérison des Autochtones affectés par les abus sexuels et physiques subis dans les pensionnats, y compris les

répercussions intergénérationnelles. *Démontrer que le projet bénéficie d'appuis.* Un projet aura plus d'impact s'il est lié à des programmes de santé, de services sociaux et à d'autres programmes communautaires. Pour être financé, un projet doit démontrer qu'il bénéficie d'un appui.

Démontrer comment les responsables du projet respecteront l'obligation de rendre compte. Ils doivent surtout démontrer comment ils respecteront l'obligation de rendre compte des activités du projet aux personnes qui ont survécu au système des pensionnats, à la communauté où le projet aura lieu, au groupe cible qui bénéficiera du projet.

Être conçus et administrés en respectant la Charte canadienne des droits et libertés et la législation sur les droits de la personne applicables. Les projets doivent être conçus et administrés conformément à La Charte des droits et libertés et à toutes les autres lois canadiennes relatives aux droits de la personne.

Les critères additionnels suivants ont été élaborés pour la procédure d'examen des propositions. La proposition démontre : que des partenariats ont été établis ; qu'il existe un besoin de guérison ; qu'il y a participation des Survivants lorsque cela est possible et approprié ou encore des personnes souffrant des répercussions intergénérationnelles; que des mesures ont été prises pour créer un environnement sécurisant. La proposition intègre également des méthodes et des activités stratégiques et bien planifiées ; l'équipe du projet possède les compétences et l'expérience nécessaires pour mener le projet à bien ; la proposition aura des effets positifs durables sur la guérison des Survivants ; le projet ajoutera aux services ou programmes qui existent déjà dans la communauté ; le projet continuera de fonctionner une fois que le financement de la Fondation aura pris fin; le budget proposé correspond aux dépenses prévues dans le projet.

Quelques données sur les projets financés*

* au 31 mars 2008

Revenu

Montant unique alloué par le Gouvernement du Canada · 515 000 000 \$

Total des intérêts cumulés · 102 086 180 \$

Montant total du fond · \$617 086 180 \$

Dépenses

Montant total engagé dans les projets · \$515 052 445

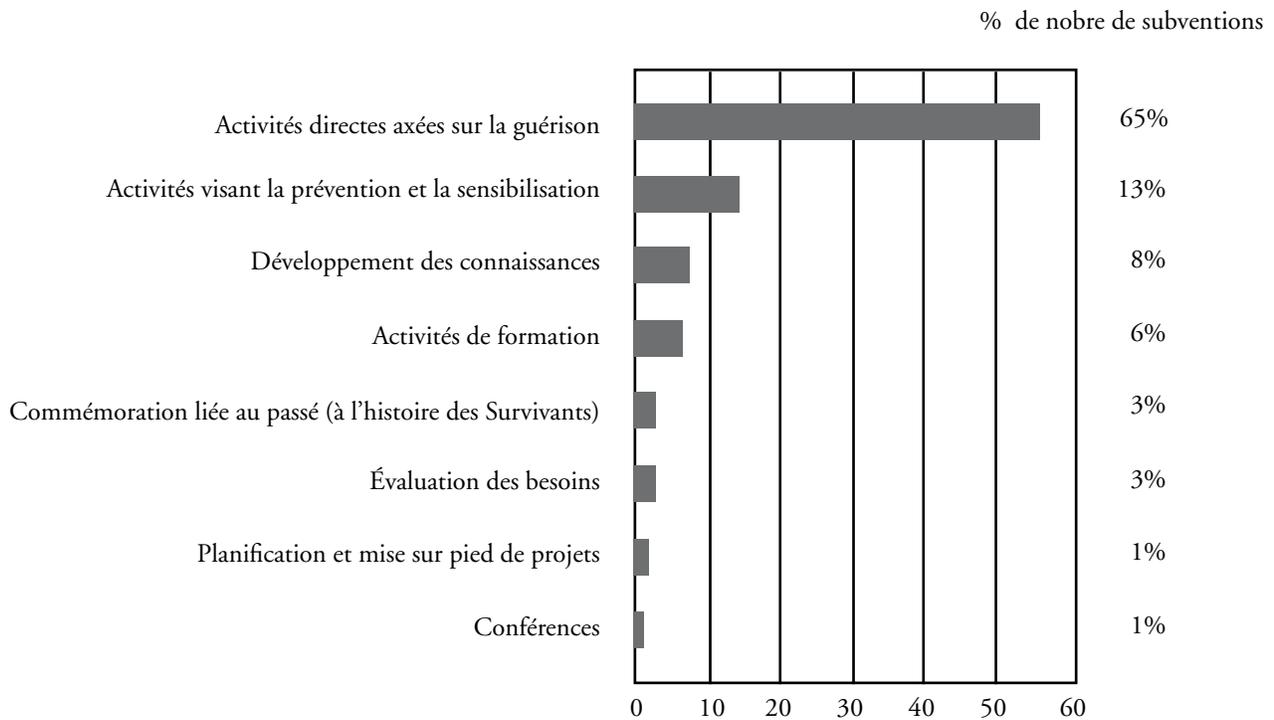
Montant total pour administration · \$66 063 443 ¹

Total des dépenses · \$581 115 888 ²

¹ Représente approximativement 11% du montant total du fond (incluant la recherche).

² Représente approximativement 96% du montant total (441 711 349 \$).

Types de Projects



Conseil d'administration

Aînées/Aîné, conseillères/conseiller Après du Conseil



Nora Cummings



Helen Maksagak



Danny Musqua

Directeurs



Garnet Angecone
Secrétaire



Georges Erasmus
Président du Conseil et
Président de la Fondation



Carrielynn Lund
Trésorière



Richard Kistabish
Vice-President



Rose-Marie Blair



Marlyn Cook



Martha Flaherty



Dan George



Susan M. Hare



Murray Ironchild



Elizebeth Hourie Palfrey



Viola Robinson



Cindy Swanson



Navalik (Helen) Tologanak



David Turner



Dr. Dennis Wardman



Gina Wilson

Georges Henry Erasmus Président

Né le 8 août 1948 à Fort Rae, Territoires du Nord-Ouest (T. N.-O.), Canada.

Études: école secondaire, Yellowknife, T. N.-O. .

Profession principale: président, Fondation autochtone de guérison, Négociateur en Chef, Decho Premières Nations.

Affiliations:

secrétaire, Conseil de bande indienne, Yellowknife, T.N.-O. (1969–1971); organisateur et président du conseil, Association communautaire d'habitation, Yellowknife, T.N.-O. (1969–1972); conseiller du président, Fraternité des Indiens des T.N.-O. (1970–71); travailleur sur le terrain et directeur régional, Compagnie des Jeunes Canadiens (1970–1973); directeur, Programme de développement communautaire, Fraternité des Indiens des T.N.-O. (éventuellement la Nation dénée) (1973–1976); président, Fraternité des Indiens des T.N.-O./Nation dénée (1976–1983); président, Denendeh Development corporation (1983); élu vice-chef du nord, Assemblée des Premières nations (1983–1985); élu chef national, Assemblée des Premières nations, Ottawa, Canada (1985); réélu chef national (1988–1991); coprésident, Commission royale sur les peuples autochtones (CRPA), Ottawa, Canada (1991–1996); président, Fondation autochtone de guérison, Ottawa, Canada (1998); Négociateur en Chef, Decho, Premières Nations (2004)

Membre: membre honoraire, Société historique de l'Ontario (1990).

Prix et distinctions:

représentant du Canada au sein de Indigenous Survival International (1983); délégué du Canada aux conférences du Conseil mondial des peuples indigènes ((1984–1985); membre du conseil du Fonds mondial pour la nature (Canada) (1987); membre (1987) et

Officier (1999) de l'Ordre du Canada; membre du conseil d'administration du Monument canadien pour les droits de la personne (1987); membre du conseil, Energy Probe Research Foundation et Opération désarmement inc. (1988–1998); membre honoraire du comité, International Youth for Peace (1988); membre du comité consultatif, Earth Circle Foundation (1988); doctorats honoris causa en droit : Université Queen's (1989), Université de Toronto (1992), Université de Winnipeg (1992), Université York (1992), University de la Colombie-Britannique (1993), Université Dalhousie (1997), University de l'Alberta (1997), Université Western Ontario (2006) et Université de Dundee (2007); Prix d'excellence aux Autochtones pour services à la collectivité (1998); membre du conseil d'administration, Jour de la Terre (1990); membre du conseil d'administration, Tournée SAUVE (1990); prix divers : arts, scolaires, athlétisme.

Loisirs: lecture, voyages, plein air, canoë et peinture.

Ouvrages publiés: coauteur de Drumbeat: Anger and Renewal in Indian Country, Summer Hill Publishers, 1990.

Richard Kistabish Vice-président

Monsieur Kistabish, un Algonquin de la Première Nation Abitibiwinni, au Québec, parle couramment le français, l'anglais et l'algonquin Il oeuvre depuis plusieurs années au niveau de la santé et des services sociaux à l'échelle régionale et provinciale. Il a servi comme Président des services sociaux Minokin, occupé le poste de secrétaire trésorier du Comité de la santé, Kitcisakik comme Chef de la Première Nation Abitibiwinni, et de président (Grand chef) du Conseil des Algonquins du Québec pendant 2 termes. Il a également publié plusieurs ouvrages dont Mental Health and Aboriginal People of Québec - Postface; The Green Book - Positions of the Algonquin People on Environmental Issues; et National Inquiry into First Nations Child Care.

Aboriginal People of Québec - Postface; The Green Book - Positions of the Algonquin People on Environmental Issues; et National Inquiry into First Nations Child Care.

Garnet Angeconeb Secrétaire

Monsieur Angeconeb, est Anishinabe originaire de la Première Nation du Lac Seul, non loin de Sioux Lookout, Ontario. Il possède un diplôme en journalisme décerné par l'Université Western Ontario. Anciennement Directeur de la Wawatay Native Communications Society, il a occupé le poste de Directeur général de Independent First Nations Alliance. Plus récemment, Mr. Angeconeb se trouve partiellement à la retraite à cause d'une rare maladie musculaire dégénérative. Il continue à être impliqué dans le mouvement de guérison relié au régime des pensionnats. Mr Angeconeb est un Survivant du pensionnat indien Pelican de Sioux Lookout.

Carrielynn Lund Trésorière

Une experte-conseil métisse de Gift Lake, un des huit établissements métis de l'Alberta, Madame Lund est titulaire d'un diplôme du Conservatoire royal de musique et d'une maîtrise en travail social. Elle-même aux prises avec une invalidité, elle collabore avec les gouvernements, les entreprises et les institutions d'éducation pour identifier et réduire les obstacles qui empêchent les personnes handicapées de participer pleinement aux activités de la collectivité. Elle a à son actif de nombreuses années d'expérience en travail communautaire, entre autre sa participation au Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées, au Provincial Human Rights, Multicultural

Education Fund Advisory Committee, le Canadian Institute of Health Research Ethics Standing Committee et le Gift Lake Peace Advisory Committee, dont elle assume la présidence. Mme Lund a coordonné et animé plusieurs événements, notamment les conférences des jeunes et des aînés de la Fédération des établissements métis. Durant son enfance, elle a fréquenté le pensionnat St. Mary's Residential School à Kenora, Ontario.

Nora Cummings Aînée, conseillère auprès du Conseil d'administration

Madame Cummings est née à Saskatoon où elle y a grandi. Fondatrice de la 'Saskatchewan Native Women's Association' (en 1971) (Association des Femmes autochtones de Saskatchewan), elle s'est impliquée dans la création de bon nombre d'organisations incluant la 'Saskatoon Metis Society Local #11' (La Société Métis de Saskatoon, local #11) et la 'Native Women's Association of Canada' (Association des Femmes autochtones du Canada), (comme membre fondateur du Conseil d'administration). Elle a déjà appartenu au Conseil d'administration de la 'Saskatoon Indian and Metis Friendship Centre' (Centre d'amitié métis et autochtone de Saskatoon) et a été Présidente de la 'Metis Nation – Saskatchewan Election Commission' (Commission des Élections de la Saskatchewan – Nation métis). Parmi les nombreux prix et reconnaissances on retrouve 'le Prix Guy Bouvier' pour accomplissement et engagement de toute une vie durant, 'la médaille commémorative du jubilé de Sa Majesté la reine Elizabeth II' (en 2002) et 'le Prix Blue Lantern' (Héritage/ Culture) en 2003. En décembre 1993, Nora Cummings prête le serment d'allégeance et devient Sénateur pour le Sénat de la Nation Métis de Saskatchewan, où elle siège encore aujourd'hui.

Helen Maksagak

Aînée, conseillère auprès du Conseil d'administration

Helen Mamayaok Maksagak est née à Bernard Harbour dans les Territoires du Nord-Ouest. Au niveau professionnel elle a travaillé comme employée civile pour la Royal Canadian Mounted Police (la Police montée du Canada) et elle a dirigé un centre pour personnes en transit. En 1992, Mme Maksagak devient Commissaire adjointe pour les Territoires du Nord-Ouest, recevant en décembre 1994 la nomination comme Commissaire. Elle est à la fois la première femme et la première inuit à occuper de tels postes. En mars 1999, elle a été choisie la première Commissaire du nouveau Territoire du Nunavut. Son mandat a pris fin en avril 2000.

Danny Musqua

Aîné, conseiller auprès du Conseil d'administration

Monsieur Musqua est actuellement l'Aîné résident pour le programme 'Masters of Aboriginal Social Work' à l'Université du Canada pour Premières Nations (auparavant le Collège Fédéré pour Indiens de la Saskatchewan). Monsieur Musqua enseigne le programme de maîtrise, coordonne les camps culturels, offre des activités traditionnelles telles les cérémonies de suerie et procure de l'aide pour les thérapies individuelles à partir de thérapies traditionnelles. Monsieur Musqua détient un diplôme honorifique de l'Université de Saskatchewan où il a enseigné auparavant. Il est également conseiller de bande et est le récipiendaire du 'Prix de Citoyen de l'année' de la FSIN.

Rose-Marie Blair

Madame Blair est membre de la Première nation de White River, un clan du Corbeau, au Yukon. Titulaire d'un diplôme en travail social, elle a occupé plusieurs postes élus au Conseil des Premières Nations du Yukon. Elle a aussi occupé le poste de chef communautaire de sa Première Nation. En sa qualité de vice-présidente aux programmes sociaux, elle a mis en œuvre des initiatives pour lutter contre les séquelles des pensionnats affectant les Premières Nations du Yukon. Elle a joué un rôle clé dans le cadre de l'organisation de la Conférence sur la santé des populations circumpolaires. Elle a aussi travaillé à titre de chercheuse affectée aux dispositions en matière d'autonomie gouvernementale dans le cadre des revendications territoriales au Yukon. Au fil des ans, elle a siégé à de nombreux conseils et comités, notamment l'Office des eaux du territoire du Yukon, le Bureau de direction du Collège du Yukon, le Comité de la formation de la Première Nation de White River et le Comité directeur de l'examen de la Loi sur l'éducation du Yukon. Elle est présentement inscrite au programme de formation des enseignants autochtones du Yukon. Elle est mère de deux enfants, Joleene et Curtis, et grand-mère dévouée d'une petite-fille, Nantsana. Survivante du couvent du Christ-Roi, elle continue de réapprendre sa culture et sa langue et s'efforce de les transmettre à la prochaine génération.

Dr. Marlyn A. Cook

Dr. Cook est née à Norway House au Manitoba. Diplômée de l'Université du Manitoba (Faculté de médecine), elle exerce actuellement en médecine familiale au Département de la Santé du Conseil Mohawk de Akwesasne, à Cornwall, Ontario

Parmi les postes occupés précédemment, notons la Coprésidence d'un Groupe de Travail des Premières Nations sur les Services à l'Enfant et à la Famille (Winnipeg, Manitoba), Consultante, Division des Services Médicaux (Winnipeg), Examinatrice médicale

pour la province du Manitoba, Université du Manitoba, Programme des Enseignements Traditionnels de la Faculté de médecine – Directrice d'études et Assistante Directrice des opérations cliniques au département des Services Médicaux, Santé Canada (Winnipeg).

Marlyn Cook a appartenu à de nombreux Comités et Conseils d'administration, incluant le Comité Directeur « Swampy Cree AIDS », le Conseil d'administration du Canada du Collège des Médecins de Famille, Chapitre du Manitoba, le Comité aviseur du Centre de Transition de Mino – Ayaawin, du Comité sur la mortalité Périnatale de l'hôpital général de Thompson, du comité Pharmacie Nationale et Thérapeutiques (NIHB – Division Services Médicaux) et du Comité directeur national pour des choix équilibrés et des opportunités en sciences et technologies pour Autochtones. Elle était également Présidente du Comité de Planification et membre du Conseil d'administration du Centre de Santé à Mino-Ya-Win de Sioux Lookout.

Dr. Cook est actuellement membre du Comité sur l'utilisation de drogues chez les Premières Nations et Inuits, Division Santé.

Elizabeth Hourie Palfrey

Madame Palfrey, une femme d'affaires métisse installée à Rankin Inlet possède une vaste expérience dans les domaines de la santé et de la gestion. Elle s'occupe actuellement de plusieurs projets pour le Evaz Group, en tant qu'actionnaire et membre du Conseil d'administration de celui-ci.

Le Groupe Evaz (Evaz Group) opère sur le territoire de Nunavut depuis trente ans dans le domaine du développement des entreprises et se consacre au développement économique d'un secteur privé sain et diversifié, afin d'élargir les débouchés des résidents du territoire.

Madame Palfrey, qui est aussi une grand-mère, participe activement, depuis des années, à la vie communautaire

en travaillant sur les questions qui préoccupent les membres de la collectivité et en siégeant au sein de nombreux Conseils d'administration communautaires. Elle continue à se consacrer temps et énergie au développement de l'estime de soi, de la fierté culturelle des et de leur instiller l'espoir en l'avenir.

Viola Robinson

Née à Amherst, Nouvelle-Écosse, Madame Robinson est une Micmaque. Elle a fréquenté la Micmac Indian Day School dans la réserve de Shubenacadie et la Sacred Heart academy de Methelgan avant de terminer ses études au Nova Scotia and Maritime Business College de Halifax, Nouvelle-Écosse. Elle a passé sa vie à défendre les intérêts du peuple Micmac et à la défense des droits de la personne des membres des Premières Nations d'un bout à l'autre du pays. Bien qu'elle soit connue surtout comme fondatrice du Native Council of Nova Scotia, dont elle a assumé la présidence pendant de nombreuses années, et du Conseil national des autochtones du Canada, elle compte aussi de nombreuses autres réalisations. En 1990, la Faculté de droit de l'Université Dalhousie de Halifax lui a décerné un doctorat honoris causa en droit. Elle a siégé à la Commission royale sur les peuples autochtones. En mai 1998, elle terminait ses études à la faculté de droit de l'Université Dalhousie. Elle est actuellement membre Aviseur Sénior Micmaque sur l'équipe de négociation Mi'kmaq Rights Initiative. Bien qu'elle ne soit pas une survivante du régime des pensionnats, les membres de sa famille immédiate, dont son frère défunt, le sont.

Dan George

Dan George, président de Four Directions Management Services Ltd. (1994) et chef de la direction de First Nations Mountain Pine Beetle Initiative, réside depuis toujours à Prince George, C.-B. M. George est membre du clan Gilseyhu (Big Frog) des Wet'suwet'en et originaire de Hagwilget Village.

M. George possède une vaste expérience dans le développement communautaire autochtone, notamment à titre de négociateur en chef, Bureau des Wet'suwet'en; directeur exécutif du Prince George Native Friendship Centre et directeur de traité du conseil tribal Carrier Sekani. M. George est membre du conseil d'administration de la Fondation autochtone de guérison et il est fier d'occuper cette fonction, de même qu'il est membre actif et engagé du Fraser Basin Council, Partnerships BC, Positive Living North et du Cedar Project.

Depuis plus de vingt-cinq ans, il se consacre aux questions autochtones et oeuvre auprès des Premières Nations. Son épouse Teresa et lui sont mariés depuis vingt-un ans; ils sont les parents de deux jeunes femmes, Amanda et Brittany, et grands-parents de Kiana.

Navalik Helen Tologanak

Madame Tologanak est née à Cambridge Bay au Nunavut. Elle est également une survivante du régime des pensionnats et a fréquenté l'école à Inuvik pendant 9 ans à Stringer Hall, une maison d'accueil anglicane pour les jeunes. Elle a également fréquenté l'école secondaire à Yellowknife pendant deux ans, vivant à Akaitcho Hall. Elle quitte l'école pour retourner vivre avec ses parents à Cambridge Bay afin d'aider sa mère et ses neuf autres frères et sœurs. À la maison elle s'arrange pour trouver du travail avec le bureau local de règlement et gouvernement des T. N. – O. à accomplir du travail clérical principalement. Depuis son retour à Cambridge Bay, Navalik s'est organisée pour retrouver en grande partie sa langue traditionnelle l'Innuinaqtun et de familiariser avec sa parenté et les personnes qu'elle n'a jamais connues du fait qu'elle était au pensionnat. Réapprendre l'Innuinaqtun lui a permis de développer son talent pour écrire et pour parler son dialecte de la région de Kitikmeot; elle rédige une rubrique chaque semaine dans l'unique journal des T. N.-O. / Nunavut le « News North » depuis 1995.

Également très active en ce qui concerne les problèmes inuit, elle est la fondatrice du groupe local de femmes à Cambridge Bay et elle était membre du Conseil d'administration pour la région de Kitikmeot on Pauktuutit

– Association des Femmes Inuit du Canada et membre du Statut de la Femme des T. N.-O. « J'ai trois enfants merveilleux, une fille et 2 garçons Kingnektak et Tologanak et Scott.»

Mme Novalik continue d'écrire en Innuinaqtun et en anglais pour ses lecteurs à travers le Canada pour News North. Elle fait également du bénévolat dans sa communauté dans le domaine des Aînés et des jeunes. est journaliste. Elle décroche des contrats avec des organisations variées dans ses temps libres. Son but est de continuer à parler au nom des Inuit et de les aider. Elle souhaite aussi apprendre au sujet de son identité culturelle à travers la couture chose que les femmes inuit poursuivent par tradition et d'en faire une activité pour montrer la mode et la beauté. De la culture et des traditions inuit.

Martha Flaherty

Mme Flaherty est née à Inukjuaq, Nunavik (anciennement Port Harrison, Québec) elle réside à Almonte, Ontario avec sa famille. Elle est la Présidente sortante de Pauktuutit Inuit Women's Association, et également membre de Inuit Tapirit Kanatami (ITK). Grâce à sa longue expérience et formation, elle est une interprète et traductrice émérite – une des premières interprètes Inuktitut / anglais pour la télévision, film et radio, et une des rares canadiennes interprète/traductrice pour la Tunngavik Federation of Nunavut.

En tant que porte parole inlassable pour les Femmes Inuit, les enfants et les jeunes, elle a siégé comme membre du Panel Canadien sur la Violence contre les Femmes, le Panel sur le Développement Économique pour les Femmes Autochtones, la Commission sur l'Implémentation de l'Égalité des Sexes, et la délégation canadienne des représentants pour contrer le puissant lobby des groupes anti-fourrure d'Europe.

Mme Flaherty a étudié le journalisme et la photographie et a développé sa propre collection de photos du Nord. Elle est une des leaders Inuit la plus respectée au Canada, elle a été inspirée par son grand père, Robert Flaherty, un cinéaste reconnu internationalement.

Cindy Swanson

Madame Swanson est une enseignante métisse qui œuvre au niveau élémentaire pour le Conseil Scolaire Publique d'Edmonton depuis 2000. Elle habite Edmonton où elle enseigne dans une école autochtone. Elle a été nommée membre provincial du Conseil consultatif national des Métis (Métis National Youth Advisory Council) d'octobre 1995 à septembre 1998 et elle a travaillé à divers titres avec des collectivités de Métis et des Premières Nations dans des initiatives de jeunes et des organisations.

Murray Ironchild

Murray Ironchild est un ancien conseiller municipal et chef de la Première Nation Piapot en Saskatchewan. M. Ironchild travaille présentement comme conseiller culturel et traditionnel auprès du All Nations' Healing Centre associé au conseil tribal de File Hills Qu'Appelle. Il apporte à la Fondation autochtone de guérison son intérêt et son expérience dans le domaine de la médecine traditionnelle et de la santé des Autochtones.

Susan Hare

Mme Hare est Ojibway de la Première Nation M'Chigeeng. Avocate, elle s'est engagée dans l'établissement d'un programme d'études intensif intitulé First Nations Lands, Resources and Governance [terres, ressources et gouvernance des Premières Nations] à Osgoode Hall de l'Université York.

Elle a statué sur des règlements liés à des mauvais traitements en établissement, dont les pensionnats indiens, de même qu'elle a trouvé le temps de pratiquer le droit touchant les services à l'enfance, dont le bien-être des enfants autochtones, et le droit criminel. Actuellement, elle est conseillère du Barreau du Haut-Canada (élue en 2007).

Dr Dennis Wardman

Le Dr Dennis Wardman est membre de la bande de Key en Saskatchewan. Il a complété ses années d'école de médecine avec un diplôme en santé publique, spécialisé en formation en médecine de la toxicomanie, et avec une maîtrise en médecine communautaire (des universités de l'Alberta et de Calgary). Il est le premier Autochtone du Canada à compléter une formation spécialisée en santé publique. Le Dr Wardman est employé par le Programme de santé des Premières nations et des Inuits, région de la C.-B., à titre de spécialiste en médecine communautaire, avec un intérêt particulier pour le traitement de la toxicomanie. Il est présentement le directeur de la Direction de la promotion et de la prévention de la santé.

De plus, le Dr Wardman pratique la médecine en clinique – il a une clinique de traitement à la méthadone dans le centre-ville de Vancouver.

Il a fait partie de plusieurs comités aviseurs, incluant celui de la santé publique de l'Assemblée des Premières Nations, ainsi que le comité aviseur du Centre de collaboration nationale pour la santé des Autochtones. Il a représenté les Autochtones à des comités d'experts sur la toxicomanie, incluant le groupe de travail sur la stratégie nationale du Canada face à l'alcoolisme, et le groupe d'experts pour une politique contre l'alcoolisme au sein du Partenariat de la dimension septentrionale pour la santé publique et le bien-être social, une initiative internationale.

Le Dr Wardman est aussi engagé dans la recherche en santé des Autochtones – il a fait partie de projets subventionnés, il a publié une grande quantité d'articles évalués par ses pairs, et il est membre du comité scientifique d'examineurs des instituts de recherche en santé du Canada – Institut de la santé des Autochtones.

David Turner

Indien non inscrit de Sauteaux (bande de Fairford, Manitoba) et descendant afro-américain, David est un consultant indépendant possédant un diplôme de travailleur social (avec spécialisation) du collège Mount Royal de Calgary. Ancien gestionnaire de contrats dans le cadre du Programme d'aide préscolaire aux Autochtones de Santé Canada, David a de l'expérience dans la santé, les services sociaux, la gestion et l'élaboration de politiques. Ancien directeur de la protection de l'enfance auprès de la nation Tsuu T'ina, David est familier autant avec les programmes des services sociaux de la ville que ceux des Premières Nations. M. Turner a 15 ans d'expérience comme facilitateur dans la mise en œuvre de contrats gouvernementaux complexes et la gestion des relations entre les communautés autochtones de tout le Canada et le public et les principaux intervenants. Ses activités actuelles à titre de consultant incluent l'animation de réunions, le développement d'équipe, et la sensibilisation aux différences culturelles entre les Premières Nations des territoires nordiques et les communautés Métis, et l'industrie du pétrole et du gaz.

Gina Wilson

Gina est Algonquin et occupe depuis quinze ans des postes de cadres supérieurs dans la communauté autochtone et au sein du gouvernement fédéral. Elle a travaillé dans sa communauté de Kitigan-Zibi comme directrice exécutive des services sociaux et des services de

santé et comme Directrice du Centre de Traitement de Wanaki.

Mme Wilson a travaillé de 1992 à 1997 comme chef de direction au sein de l'Assemblée des Premières Nations (APN), un organisme national qui représente les communautés autochtones du Canada. Puis elle a joint le gouvernement fédéral à titre de directrice générale de la division en charge des enjeux autochtones au Service correctionnel du Canada. Gina a travaillé sur les réclamations et l'autonomie gouvernementale aux Affaires indiennes et du Nord, et a piloté en 2005 le renouvellement de la stratégie autochtone du développement des ressources humaines, avant de passer au Bureau du Conseil privé (BCP) comme directrice générale de l'engagement au Secrétariat des affaires autochtones. Au BCP, Gina a travaillé avec les ministères fédéraux, les provinces et les territoires, et avec les organismes autochtones nationaux, dans un processus qui a conduit à la réunion des premiers ministres portant sur les enjeux autochtones, à Kelowna en novembre 2006.

Gina Wilson est présentement sous-ministre adjointe du Bureau du Canada sur le règlement des questions des pensionnats autochtones, et une partenaire dans la mise en œuvre du règlement touchant environ 80 000 survivants des pensionnats au Canada. Elle vit avec son époux Royce et ses enfants Dylan, Kayla et RJ à Aylmer, Québec.

Conseil d'administration – Fonction



Le conseil d'administration, composé de 17 membres des communautés autochtones (Premières Nations, Métis, Inuits), dirige la Fondation autochtone de guérison.

Le conseil administre les biens, les opérations et les affaires de la Fondation autochtone de guérison, et il est responsable de l'établissement et du suivi des politiques, des normes et des procédures d'investissement ainsi que des relations avec les entités politiques. Il est également chargé de donner l'autorisation finale au financement de projets de guérison. Il a le devoir moral de rendre compte à la population autochtone et est légalement responsable devant le gouvernement du Canada et les Autochtones.

Principaux objectifs

- Établir et, si besoin est, réexaminer les politiques de la Fondation autochtone de guérison.
- Revoir et approuver les grandes activités de planification de l'organisation.
- Revoir et approuver les projets.
- Superviser la gestion de la FADG par le directeur administratif.
- Gérer les affaires du conseil conformément à toutes les prescriptions juridiques et éthiques.
- Obtenir la confiance du public et véhiculer une image publique efficace de la FADG et de son travail.

Directeur administratif



Le directeur administratif relève du conseil d'administration. En partenariat avec le président, il permet au conseil d'administration de jouer son rôle de gouvernance et facilite l'interaction entre l'employeur, le personnel et le conseil d'administration. Il assure le leadership nécessaire à la réalisation du mandat, de la stratégie et des objectifs de la FADG, et exerce les pouvoirs et fonctions qui lui sont confiés par le conseil d'administration.

Avec un effectif de trois personnes, le bureau du directeur administratif aide le conseil d'administration à jouer son rôle de gouvernance, à assurer et à maintenir l'intégrité de la FADG aux yeux du public de même qu'à améliorer son image publique, à mettre en œuvre le mandat et les objectifs de la FADG ainsi qu'à assurer le rendement efficace des gestionnaires et à faire en sorte que toute activité de la FADG observe les prescriptions juridiques et éthiques. Formé de trois employés, le bureau du directeur administratif assume ses responsabilités dans les secteurs suivants :

- conseil d'administration,
- gestion,
- ressources humaines,
- finances,
- communications.

Objectifs

- Aider le conseil d'administration à jouer son rôle de gouvernance.
- Assurer et maintenir l'intégrité de la FADG aux yeux du public et améliorer son image publique.
- Réaliser le mandat et les objectifs de la FADG.
- Assurer le rendement efficace des gestionnaires.
- Veiller à ce que toutes les activités de la FADG respectent les prescriptions juridiques et éthiques.

Communications



Fonction

Le Service des communications est formé d'un directeur, d'un adjointe exécutive, d'un agent des communications et d'un agent des relations publiques. Ses principales responsabilités stratégiques consistent à communiquer les décisions stratégiques du conseil et à faire la promotion de la vision, de la mission et des activités de la Fondation autochtone de guérison.

La FADG est guidée par une stratégie de communications qui cerne des enjeux associés au régime des pensionnats, à la guérison et à la réconciliation et qui établit les principes et directives pour le travail du service des communications.

Le Service des communications assume la responsabilité première en matière de :

- publications ne faisant pas partie de la collection Recherche;
- site Web (<http://www.ahf.ca>);
- liaison avec les médias (entrevues, demandes présentées par les médias);

- présentations publiques et des présentations faites aux organisations gouvernementales et autochtones;
- rassemblements régionaux et autres événements
- articles pour promotion / promo;
- sensibilisation du public;
- correspondance et bases de données;
- renseignements généraux;
- traduction et rédaction;
- assistance aux projets financés en relation avec le travail des médias et les ressources d'information;
- tournoi de golf annuel de la FADG.

Le Service des communications fournit régulièrement les informations les plus récentes sur le financement qui illustrent les projets réussis et décrivent les sujets d'actualité intéressant notre principal public cible. Nous procédons par l'entremise de notre site Internet, de bulletins d'information et de présentations publiques.

Objectif

Rendre compte des activités de la Fondation aux Survivants et à leurs descendants, ainsi qu'au gouvernement et au public canadien, et faire connaître notre mandat.

Stratégie

Des comptes rendus sur l'évolution des activités de la FADG ont été intégrés à nos présentations publiques et à notre travail médiatique. Comme toujours, nous avons saisi chaque occasion de communiquer publiquement et, à chaque fois que possible en face à face, les leçons que nous avons apprises en tant qu'organisation. Au cours de la dernière année, le conseil et le personnel de la Fondation ont fait des douzaines de présentations devant des hauts fonctionnaires du gouvernement fédéral et des universitaires. Nous avons été l'organisme d'accueil de Petits-déjeuners

Parlementaires et nous avons participé à des événements internationaux.

Dans le cadre de l'exercice de son rôle de soutien, le Service des communications a rédigé des notes documentaires, des dossiers de présentation et des documents complémentaires explicatifs pour des députés, les médias et le grand public. Il a également produit le plan directeur annuel de la Fondation.

Objectif

Améliorer la compréhension de la nature des sévices subis dans les pensionnats indiens et des effets qu'ils ont sur les victimes, leur famille et leur communauté.

Stratégie

Au cours de la présente année fiscale le Département Communications a organisé deux petits déjeuners au restaurant du parlement pour les sénateurs et les membres de la chambre des Communes afin de les conscientiser à l'importance de la guérison. Au cours de la dernière année financière, le Service des communications a obtenu aux fins de distribution un documentaire intitulé *Muffins for Granny* dont la première a eu lieu en 2006 à la conférence internationale *Healing Our Spirit Worldwide* à Edmonton, Alberta.

Ce film a grandement enrichi notre série d'outils de communication. L'éducation publique est également au cœur de tous les discours, les entrevues et les présentations à l'endroit du parlement, des médias et le grand public par l'équipe des Communications.

Résultats

Les documents sur les pensionnats produits par la FADG sont très appréciés comme matériel didactique d'un bout à l'autre du pays et au niveau international. Aujourd'hui, au Canada, on comprend mieux les séquelles du régime des pensionnats et les répercussions intergénérationnelles, en partie grâce à la recherche, aux campagnes de sensibilisation du public et à la diffusion des documents entrepris par la Fondation.

Objectif

Appuyer le personnel de la FADG dans les champs de la traduction et de l'édition de documents, de la correspondance, des séances d'information et de la rédaction de documents.

Stratégie

- Fournir des services internes d'édition et de traduction.
- Superviser le travail d'une équipe centrale de traducteurs de l'extérieur. *Résultats*

Au cours de la dernière année financière, le Service des communications a assuré la rédaction au sein de l'organisation et a fait faire la traduction d'études de recherche (internes et externes), d'éléments de correspondance, de documents et de matériel provenant d'autres services de la FADG, ainsi que de toutes les publications du Service des communications.

Objectif

Promouvoir et appuyer les projets financés par la Fondation autochtone de guérison.

Stratégie

Le Service des communications appuie des projets en fournissant des documents, des images et des renseignements relatifs au régime des pensionnats indiens. Nous leur fournissons également des ressources et de l'aide en matière de relations avec les médias. Pour faire connaître les projets financés, nous avons publié des profils et résumés sous forme de documents imprimés et sur le site Web de la FADG (<http://www.ahf.ca>). Nous mettons également à leur disposition des conférenciers lors de réunions et d'ateliers consacrés aux projets.

Résultats

Nous avons fourni aux projets financés des ressources éducatives, et complété leur matériel promotionnel. Les documents de la FADG sont utilisés dans le contexte de la guérison et de l'éducation par les projets que nous finançons. la Fondation autochtone de guérison.

Stratégie

Le Service des communications appuie des projets en fournissant des documents, des images et des renseignements relatifs au régime des pensionnats indiens. Nous leur fournissons également des ressources et de l'aide en matière de relations avec les médias. Pour faire connaître les projets financés, nous avons publié des profils et résumés sous forme de documents imprimés et sur le site Web de la FADG (<http://www.ahf.ca>). Nous mettons également à leur disposition des conférenciers lors de réunions et d'ateliers consacrés aux projets.

Résultats

Nous avons fourni aux projets financés des ressources éducatives, et complété leur matériel promotionnel. Les documents de la FADG sont utilisés dans le contexte de la guérison et de l'éducation par les projets que nous finançons.

Évaluation et opérations financières



Fonctions

Dirigé par le chef des opérations, le département Évaluation et opérations financières comprend deux sections, celle des finances et celle des programmes, qui travaillent en étroite collaboration. Évaluation et opérations financières appuie tous les besoins et objectifs de l'entreprise.

Ce service compte vingt-quatre employés qui sont responsables :

- des services d'information et de soutien communautaire;
- de la saisie des données et de l'évaluation des propositions;
- des contrats et du suivi des projets financés;
- de l'établissement des budgets et des rapports financiers;

- de la gestion du portefeuille de valeurs mobilières du fonds de guérison s'élevant à 515 millions \$ (les 350 M \$ initial, 40 M \$ et 125 M \$ additionnels);
- de l'informatique et de la maintenance du système, y compris la base de données de projets (GIFTS);
- de l'administration générale, y compris le bureau d'accueil, le courrier et les approvisionnements.
- de l'administration de tous les processus comptables et du maintien des contrôles financiers.

Objectifs stratégiques

Faire en sorte que les communautés autochtones du Canada aient un accès équitable au financement de projets de guérison portant sur les séquelles des sévices physiques et sexuels du régime des pensionnats, y compris les répercussions intergénérationnelles.

S'assurer que toutes les propositions suivent le même processus pour l'obtention de financement. Gérer, de façon efficace et efficiente, le fonds de guérison de 515 M \$ et mener à bien les politiques et objectifs financiers de la Fondation autochtone de guérison.

Stratégies

Appuyer le conseil d'administration de la Fondation afin qu'il prenne les bonnes décisions relativement au financement en lui transmettant l'information exacte en temps opportun.

Fournir des renseignements exacts et pertinents pour aider la haute direction à évaluer continuellement le rendement de la Fondation à tous les niveaux de l'organisation.

Soutenir les communautés en leur donnant des renseignements et de l'information sur le suivi au moyen d'une ligne téléphonique 1 888 sans frais et par la coordination de séances d'information et de visites de réseautage.

Objectifs et résultats particuliers

1. Augmenter les ententes de contribution pour les projets admissibles en raison du 125 M \$ additionnels.

Résultat : 99 pour cent des ententes de contribution avec les projets admissibles ont été conclues et mises en application.

2. Assurer le suivi de tous les projets conformément à la stratégie de gestion des risques.

Résultat : Vingt évaluations sur place ont été réalisées. L'examen sur place permet d'évaluer la gouvernance/régie du projet, la prestation des programmes et les niveaux de performance en gestion financière.

3. Finaliser les dossiers des projets qui ne sont plus actifs, dont la fin de période se situe entre le 1er avril 2001 et le 31 mars 2004.

Résultat : Cinquante-neuf pour cent des dossiers (23 sur 39) ont été fermés. Le reste des 41 % sont en train d'être finalisés.

4. S'assurer que la FADG exerce une gestion financière saine, responsable.

Résultat : Pour la neuvième année consécutive, la FADG a reçu un rapport du vérificateur sans réserve.

5. Renforcer la responsabilité financière interne et externe.

Résultat : La FADG a révisé et amélioré ses politiques et procédures internes.

6. Établir et mettre en application une stratégie organisationnelle de réduction progressive des activités.

Résultat : La FADG a revu sa stratégie de réduction progressive des activités pour l'adapter en fonction des 125 millions \$ additionnels devant être attribués par le gouvernement du Canada dans le cadre de l'Accord de règlement relatif aux pensionnats indiens.

7. Préparer le personnel par l'acquisition de connaissances et de compétences qui les aideront dans de prochains contextes organisationnels.

Résultat : Le personnel de la FADG a amélioré les compétences concernant des activités de comptabilité informatisée, de rédaction et de présentation.

Recherche



Fonction

La section de la Recherche comptait pour l'année 2007-2008 trois employés principaux (directeur, adjoint de direction et agent de recherche) et deux employés contractuels (assistants à la recherche). La Recherche est responsable :

- de coordonner les efforts en matière d'évaluation de la FADG;
- de tenir à jour le Centre de ressources de la FADG;
- d'entreprendre la recherche sur les enjeux de la FADG pour étayer les décisions du conseil;
- de mener des travaux de recherche et de passer les contrats de recherche à l'appui des programmes de guérison;
- de coordonner la rédaction et la publication des documents d'Évaluation et de Recherche.

Le programme et les activités de recherche de la Fondation autochtone de guérison portent

principalement sur la recherche appliquée ou stratégique qui contribue à l'acquisition de la base de connaissances nécessaire à la conception, la mise en œuvre, l'efficacité et l'évaluation des projets de guérison communautaires.

Objectifs

1. Contribuer pour plus d'efficacité à la conception ou au remaniement, à la mise en œuvre et à l'évaluation des programmes.
2. Promouvoir une approche holistique de la guérison et identifier « des pratiques de guérison prometteuses » à même les projets communautaires.
3. Fournir des renseignements sur des questions de fond à l'appui de pratiques de guérison et mettre en valeur le potentiel des communautés autochtones.
4. Contribuer à l'héritage national de guérison transmis par la Fondation autochtone de guérison.
5. Favoriser une opinion publique mieux informée et plus solidaire.

À l'impression :

Aboriginal Healing in Canada: Studies in Therapeutic Meaning and Practice, publié sous la direction de James Waldram, University of Saskatchewan. Recherche en partenariat avec National Aboriginal Mental Health Research Network (avec une subvention de IRSC).

Réimprimés en 2007-2008 :

En 2007-2008, la FADG a réimprimé les documents de recherche suivants :

- From Truth to Reconciliation: Transforming the Legacy of Residential Schools

- A Healing Journey: Final Report Summary Points

- Where are the Children: Healing the Legacy of Residential Schools

- Les Guerriers-Soignants: Comprendre les difficultés et la guérison des hommes des Premières Nations

La section de la Recherche a distribué 2700 exemplaires d'études de recherche par l'entremise de la base de données de la Recherche et un minimum de 2000 exemplaires pendant des ateliers ou séances d'information, des conférences, des rencontres, ainsi que des distributions auprès de collèges, d'universités (pour des cours en particulier) et le grand public.

Travaux en cours :

- Traditional Healing Practices;

- Aboriginal Homelessness in Canada and the Legacy of Residential Schools;

- Aboriginal Children in Care in Canada (à être publié par University of Manitoba Press);

- Curriculum: Aboriginal Awareness and Residential School;

- The History and Experience of Inuit in Residential Schools in Canada (à être publié par University of Manitoba Press);

- Aboriginal Residential School Workers;

- Directory of Residential Schools in Canada (version finale sous forme de livre);

- Common Experience Payment and Healing Research Project

Objectif

Évaluer les retombées des projets financés par la FADG.

Stratégie

En date de septembre 2007, la section de Recherche est orientée dans l'exercice de son rôle en matière d'évaluation par les modalités ou dispositions présentées dans le cadre de l'Accord de règlement relatif aux pensionnats indiens. À cet égard, la Recherche secondera Résolution des questions des pensionnats indiens Canada, suivant les besoins, dans l'accomplissement de cette obligation de mener une évaluation selon l'entente.

Résultats

Pour mener ses efforts, la section de la Recherche misera sur les connaissances acquises dans le cadre des trois rapports intérimaires d'évaluation (publiés en 2001, 2002 et 2003) et sur le rapport final de la Fondation autochtone de guérison en trois volumes (2006), de même que sur l'information recueillie des données rapportées par les projets financés par la FADG.

Le volume I du rapport final de la FADG fait le résumé de la création de la FADG, de ses répercussions, réalisations et de son apport

au mouvement de guérison, de même que des recommandations en fonction des besoins futurs liés à la démarche de guérison. Le volume II fait la synthèse des données que la FADG a recueillies par le biais de son processus d'évaluation, notamment trois enquêtes nationales, treize études de cas, sept groupes de discussion et mille deux cents questionnaires du participant. Le volume III présente un résumé des meilleures pratiques ou des pratiques de guérison prometteuses, mettant en lumière les leçons d'expérience dégagées par la FADG à partir de l'examen des dossiers, des enquêtes et d'une rencontre nationale. Des points sommaires du Rapport final de la FADG ont été publiés séparément en 2007.

Objectif

Contribuer à l'enrichissement du tronc commun des connaissances requises pour la conception/redéfinition ou remaniement d'une programmation efficace, pour la mise en oeuvre et l'évaluation des projets de guérison communautaires

Stratégie

En date de septembre 2007, la section de Recherche est orientée dans l'exercice de son rôle en matière d'évaluation par les modalités ou dispositions présentées dans le cadre de l'Accord de règlement relatif aux pensionnats indiens. À cet égard, la Recherche secondera Résolution des questions des pensionnats indiens Canada, suivant les besoins, dans l'accomplissement de cette obligation de mener une évaluation selon l'entente.

La FADG a publié à ce jour vingt-huit rapports ou articles comme documents de recherche et d'évaluation de la FADG : deux documents en 2001; quatre en 2002; huit en 2003. En plus de mener à terme la préparation du Rapport final de la FADG, la section de la Recherche a publié trois études en 2004-2005; trois en 2005-2006; deux en 2006-2007; et trois en 2007-2008.

Résultats

Huit comptes rendus de recherche ou documents sont en cours de rédaction, notamment deux ouvrages manuscrits qui seront publiés en 2008 par University of Manitoba Press et un répertoire sur les pensionnats au Canada (Directory of Residential Schools in Canada [version finale]).

Objectif

Participer aux différents réseaux afin d'optimiser les ressources limitées de la FADG en matière de recherche et de favoriser une opinion publique mieux informée et plus solidaire.

Stratégie

La section de la Recherche a collaboré à quatre projets de recherche qui font partie du mandat de la Fondation autochtone de guérison, dont trois avec le Groupe de la politique correctionnelle autochtone, de Sécurité publique et Protection civile Canada, auquel la Recherche s'est également associée pour deux rassemblements de guérisseurs. En partenariat avec la Fondation autochtone de l'espoir, la Recherche de la FADG continue d'accorder son soutien à la recherche et à la gestion et mise en valeur de l'exposition itinérante sur les pensionnats qui poursuit son parcours à travers le Canada, ainsi que le développement du site Web de l'exposition de la Fondation autochtone de l'espoir, Que sont les enfants devenus? (<http://www.wherethechildren.ca/fr/home.html>).

La Recherche de la FADG a participé activement au réseau d'organisations autochtones, universitaires et gouvernementales associées à la recherche pertinente qui porte sur la guérison des séquelles laissées par les abus physiques et sexuels subis dans les pensionnats, y compris les répercussions intergénérationnelles. En 2007-2008, certaines de ces activités comprennent :

- La section de la Recherche a participé aux conférences/ réunions suivantes : 1) Network for Aboriginal Mental Health Research, Annual Meeting; 2) Service correctionnel Canada : programme national pour les délinquants autochtones toxicomanes (PDAT) rassemblement d'automne — Groupe consultatif de recherche; 3) Service correctionnel Canada : Échelle de réévaluation de la cote de sécurité (hommes autochtones) projet SRSA – Groupe d'experts; 4) Direction générale de la santé des Premières Nations et des Inuits, Santé Canada : Comité consultatif sur la santé mentale; 5) Comité international de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants et des adolescents; 6) Métis Nation Health Forum: Culture, Identity and History; 7) Centre de collaboration nationale de la santé autochtone : déterminants sociaux de la santé chez les Autochtones.; 8) Embrace Life Council Prevention Strategy Steering Committee; et 9) Comité de vérité et de réconciliation : processus de révision de la documentation de breffage).

- La Fondation autochtone de guérison est un partenaire institutionnel dans le cadre d'une subvention de 720 760 \$ sur une période de quatre ans offerte par les Instituts de recherche en santé du Canada pour un réseau de recherche national sur la santé mentale des Autochtones et quatre projets de recherche, dont le Models and Metaphors of Healing Project basé sur les projets financés par la FADG. La subvention du IRSC a été approuvée pour une cinquième année. Conjointement avec les travaux faits dans le cadre de ce réseau, les codirecteurs ont mis au point un livre sur la santé mentale autochtone intitulé Healing Traditions qui sera publié par University of British Columbia Press en 2008. Le Dr Laurence Kirmayer et l'ancienne directrice de la Recherche de la FADG, Gail Guthrie Valaskakis, ont présenté une demande de subvention pour l'année 2007, un projet intitulé Network Environment for Aboriginal Health Research, qui a été approuvé. Résultats

Le réseautage continuera d'accroître notre connaissance des effets du régime des pensionnats et nous permettra d'optimiser le rendement de nos investissements dans

les projets de recherche et d'élargir nos initiatives de recherche. En outre, par le truchement de partenariats de recherche et d'exposés pertinents, nous continuerons d'avoir accès à l'expertise et aux ressources d'agences extérieures et de contribuer à informer le public et à améliorer l'opinion publique.

Objectif

Mettre sur pied une bibliothèque et des archives nationales autochtones pour conserver les documents traitant des pensionnats. Les documents de constitution de la FADG renvoient à l'établissement et à l'exploitation d'une « bibliothèque et d'archives nationales autochtones consacrées aux pensionnats indiens ». Cette activité répond en partie au Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones, recommandation 1.10.3, qui fait appel à «... la création d'un dépôt national de documents et de vidéos sur les pensionnats [...] pour faciliter l'accès aux documents et l'échange électronique d'information sur les pensionnats... ».

Stratégie

La section de la Recherche a continué de réunir des livres, des articles, des rapports et des vidéos sur des sujets connexes au traitement des séquelles des sévices physiques et sexuels subis dans les pensionnats, y compris les répercussions intergénérationnelles. Cette collection en expansion comprend des documents donnés par la Commission du droit du Canada, de la documentation en relation avec la conception et la mise en œuvre de pratiques de guérison; et des documents d'archives et de la documentation élaborés par les projets financés par la FADG. Depuis 2006,

la Recherche met l'accent sur l'organisation et le catalogage des documents/de la documentation recueillis au cours des années précédentes.

Résultats

En 2007-2008, la FADG a centré les efforts sur l'officialisation et la normalisation de l'organisation et de la gestion de cette collection très spécialisée afin de mettre au point une bibliothèque documentaire de grand intérêt sur la question, de qualité professionnelle et faisant oeuvre durable. Elle sera renommée le Gail Guthrie Valaskakis Resource Centre and Reading Room/ Centre de ressources et salle de lecture Gail Guthrie Valaskakis en l'honneur de la première directrice de la Recherche de la Fondation qui est décédée en 2007.

Le Centre de ressources de la FADG comporte plus de 4000 documents.

En plus de documents de recherche externes, le Centre de ressources abrite une collection de documents de plus en plus importante sur les pratiques de guérison « prometteuses » puisées des projets financés par la FADG, de même que des documents produits grâce aux projets

financés par la FADG. Le Centre de ressources abritera aussi tout autre document d'archive reçu par la FADG, y compris des notices biographiques, des journaux, des photos ou d'autres articles consignés par les Survivants des pensionnats indiens, leurs descendants ou d'autres parties intéressées.

Ces efforts seront officialisés par un plan de développement de la collection comprenant une stratégie d'acquisition, de même que des politiques et procédures formelles permettant d'orienter le fonctionnement du centre. Ces efforts pour donner un caractère officiel et professionnel à la collection visent à faciliter l'éventuel transfert du centre à une organisation partenaire au moment où la FADG terminera son mandat. Ces efforts assureront une transition sans heurt, la disponibilité ininterrompue du matériel/des documents, de même qu'elle contribuera à laisser un témoignage durable de la contribution apportée par la FADG et par Dre Guthrie Valaskakis.

États financiers de la

FONDATION AUTOCHTONE DE GUÉRISON

Exercice terminé le 31 mars 2008



KPMG s.r.l.
Comptables agréés
Bureau 2000
160, rue Elgin
Ottawa, (Ontario) K2P 2P8
Canada

Téléphone (613) 212-KPMG (5764)
Copieur (613) 212-2896
Internet www.kpmg.ca

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS AUX ADMINISTRATEURS

Nous avons vérifié le bilan de la Fondation autochtone de guérison au 31 mars 2008 et les états des résultats, de l'évolution des apports reportés et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Fondation. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, les présents états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 31 mars 2008 et des résultats de son fonctionnement et des flux de sa trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Comme le stipule la *Loi sur les corporations canadiennes*, nous déclarons que, à notre avis, et exception faite de la note 9 afférente aux états financiers, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

KPMG s.r.l. / S.ENC.R.L.

Comptables agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa, Canada

Le 29 mai 2008

FONDATION AUTOCHTONE DE GUÉRISON

Bilan

Au 31 mars 2008, avec chiffres correspondants de 2007

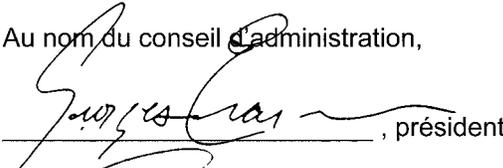
	2008	2007
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	303 868 \$	348 227 \$
Débiteurs	190 348	117 833
Intérêts à recevoir	527 234	70 734
Charges payées d'avance	150 032	129 624
	<u>1 171 482</u>	<u>666 418</u>
Immobilisations (note 3)	473 349	381 318
Placements (note 4)	123 691 489	35 824 402
	<u>125 336 320 \$</u>	<u>36 872 138 \$</u>

Passif et apports reportés

Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	4 730 231 \$	13 414 138 \$
Apports reportés		
Apports en capital reportés	473 349	381 318
Subvention reportée	120 132 740	23 076 682
	<u>120 606 089</u>	<u>23 458 000</u>
Engagements locatifs et garanties (note 5)		
Normes comptables futures (note 10)		
Engagements liés à des projets (tableau)		
	<u>125 336 320 \$</u>	<u>36 872 138 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration,


_____, président


_____, trésorier

FONDATION AUTOCHTONE DE GUÉRISON

État des résultats

Exercice terminé le 31 mars 2008, avec chiffres correspondants de 2007

	2008	2007
Produits		
Subvention	27 708 458 \$	47 614 443 \$
Résolution des questions des pensionnats indiens Canada – recherche	95 000	89 385
Placement (note 4 b))	5 524 369	1 966 246
Amortissement des apports en capital reportés	143 453	152 523
	<u>33 471 280</u>	<u>49 822 597</u>
Charges		
Projets		
Financement de projets (tableau)	27 617 428	43 568 790
Administration		
Frais généraux (note 6)	4 003 885	4 432 494
Recherche	1 035 822	563 162
Régie	320 339	556 884
Communications et promotion	230 377	181 810
Amortissement des immobilisations	143 453	152 523
Mesure du rendement	116 253	92 447
Services de soutien à la collectivité	1 482	27 717
Réunions régionales	–	242 444
Perte à la cession d'immobilisations	2 241	4 326
	<u>5 853 852</u>	<u>6 253 807</u>
	<u>33 471 280</u>	<u>49 822 597</u>
Excédent des produits sur les charges	<u>– \$</u>	<u>– \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

FONDATION AUTOCHTONE DE GUÉRISON

État de l'évolution des apports reportés

Exercice terminé le 31 mars 2008, avec chiffres correspondants de 2007

	Apports en capital reportés	Subvention reportée	2008 Total	2007 Total
Solde, au début de l'exercice	381 318 \$	23 076 682 \$	23 458 000 \$	71 224 966 \$
Constatés à titre de produits	–	(27 708 458)	(27 708 458)	(47 614 443)
Subvention reçue (note 1)	–	125 000 000	125 000 000	–
Acquisition d'immobilisations	237 725	(237 725)	–	–
Perte à la cession d'immobilisations	(2 241)	2 241	–	–
Amortissement des apports en capital reportés	(143 453)	–	(143 453)	(152 523)
Solde, à la fin de l'exercice	473 349 \$	120 132 740 \$	120 606 089 \$	23 458 000 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

FONDATION AUTOCHTONE DE GUÉRISON

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2008, avec chiffres correspondants de 2007

	2008	2007
Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités suivantes :		
Fonctionnement		
Diminution (augmentation) des débiteurs	(72 515)\$	235 223 \$
Diminution (augmentation) des intérêts à recevoir	(456 500)	475 629
Diminution (augmentation) des charges payées d'avance	(20 408)	41 715
Augmentation (diminution) des créditeurs et des charges à payer	(8 683 907)	12 708 214
Amortissement des immobilisations	143 453	152 523
Amortissement des apports en capital reportés	(143 453)	(152 523)
Perte à la cession d'immobilisations	2 241	4 326
	(9 231 089)	13 465 107
Investissement		
Augmentation de la valeur marchande des placements	(1 532 303)	-
Achat de placements	(329 566 172)	(167 277 321)
Vente de placements	243 231 388	201 849 873
Amortissement des primes (escomptes) à l'émission d'obligations	-	(14 088)
Acquisition d'immobilisations	(237 725)	(202 129)
	(88 104 812)	34 356 335
Financement		
Augmentation des apports en capital reportés	235 484	197 803
Augmentation (diminution) de la subvention reportée	97 056 058	(47 812 246)
	97 291 542	(47 614 443)
Augmentation (diminution) de l'encaisse	(44 359)	206 999
Encaisse, au début de l'exercice	348 227	141 228
Encaisse, à la fin de l'exercice	303 868 \$	348 227 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

FONDATION AUTOCHTONE DE GUÉRISON

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2008

1. Description

La Fondation autochtone de guérison (la « Fondation ») a été constituée sans capital-actions le 30 mars 1998, en vertu de la Partie II de la *Loi sur les corporations canadiennes*. La Fondation est un organisme sans but lucratif et, en vertu de l'article 149 de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, elle est exonérée de l'impôt.

La Fondation a été créée en vue de financer des projets qui ont pour objectif la guérison des Autochtones victimes des séquelles de la violence physique et sexuelle subie dans les pensionnats, y compris les incidences intergénérationnelles. En 1998, la Fondation a conclu avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (le « Ministère ») une convention de financement aux termes de laquelle la Fondation a reçu une subvention ponctuelle de 350 000 000 \$. La Fondation est tenue de détenir, d'investir, d'administrer et d'utiliser la subvention, plus tout revenu de placement en découlant, selon les modalités de la convention de financement. Les décisions ayant trait à l'approbation des subventions devaient être prises avant le 1^{er} avril 2003 et les débours réels peuvent être effectués sur une période de dix ans se terminant le 31 mars 2008.

En vertu du budget fédéral de 2005, la convention de financement a été modifiée et, en conséquence, la Fondation a reçu une subvention ponctuelle de 40 000 000 \$ dans le courant de l'exercice 2006. La Fondation est tenue de détenir, d'investir, d'administrer et d'utiliser la subvention, plus tout revenu de placement en découlant, selon les modalités de la convention de financement. Les décisions ayant trait à l'approbation des subventions devaient être prises avant le 1^{er} avril 2007 et les débours réels doivent être effectués sur une période de quatre ans se terminant le 31 mars 2009.

Au cours de l'exercice 2008, la Fondation a conclu avec le ministère deux nouvelles conventions de financement aux termes desquelles la Fondation a reçu deux subventions ponctuelles s'élevant respectivement à 25 000 000 \$ et 100 000 000 \$. La Fondation est tenue de détenir, d'investir, d'administrer et d'utiliser les subventions, plus tout revenu de placement en découlant, selon les modalités des conventions de financement. Les décisions relatives à l'approbation des subventions devaient être rendues avant le 31 mars 2008 et les débours réels doivent être effectués sur une période de cinq ans se terminant le 31 mars 2012.

FONDATION AUTOCHTONE DE GUÉRISON

Notes afférentes aux états financiers, page 2

Exercice terminé le 31 mars 2008

2. Principales conventions comptables

a) Constatation des produits

Les produits tirés de la subvention sont inscrits selon la méthode du report pour la constatation des apports. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir. Les apports grevés d'affectations d'origine externe sont reportés et constatés à titre de produits dans la période au cours de laquelle les charges connexes sont engagées.

Le revenu de placement affecté est constaté à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

b) Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au prix coûtant. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire selon les durées de vie utile estimatives suivantes :

Actif	Durée de vie utile
Mobilier et matériel	10 ans
Matériel informatique	5 ans
Logiciels	5 ans
Améliorations locatives	5 ans

c) Placements

Les placements dans des obligations sont classés comme étant détenus aux fins de transaction et ils sont évalués à leur juste valeur. Les achats d'obligations sont constatés à la date du règlement. Les coûts de transaction liés à l'acquisition d'obligations sont passés en charges.

Pour les périodes correspondantes, les placements sont constatés au coût, majoré ou minoré du montant de l'amortissement de la prime ou de l'escompte lié(e) à l'émission d'obligations.

d) Apports en capital reportés

Les apports reçus aux fins des dépenses en immobilisations sont reportés et amortis sur la même durée et selon la même méthode que les immobilisations connexes.

FONDATION AUTOCHTONE DE GUÉRISON

Notes afférentes aux états financiers, page 3

Exercice terminé le 31 mars 2008

2. Principales conventions comptables (suite)

e) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige de la direction qu'elle fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses qui auront une influence sur les montants déclarés d'actif et de passif, sur la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants déclarés des produits et des charges pour la période. Les résultats réels pourraient s'éloigner de ces estimations. Ces estimations sont revues annuellement et, si des rajustements s'avèrent nécessaires, ils sont comptabilisés dans les états financiers de la période au cours de laquelle ils deviennent connus.

3. Immobilisations

	Prix coûtant	Amortissement cumulé	2008 Valeur comptable nette	2007 Valeur comptable nette
Mobilier et matériel	666 153 \$	460 194 \$	205 959 \$	195 464 \$
Matériel informatique	655 839	500 148	155 691	136 297
Logiciels	136 805	136 805	—	—
Améliorations locatives	176 735	65 036	111 699	49 557
	1 635 532 \$	1 162 183 \$	473 349 \$	381 318 \$

Le prix coûtant et l'amortissement cumulé au 31 mars 2007 s'élevaient respectivement à 1 400 653 \$ et 1 019 335 \$.

FONDATION AUTOCHTONE DE GUÉRISON

Notes afférentes aux états financiers, page 4

Exercice terminé le 31 mars 2008

4. Placements

a) Les placements se résument comme suit :

	2008 Valeur marchande	2007 Prix coûtant	2007 Valeur marchande
Quasi-espèces			
Gouvernement fédéral	8 922 332 \$	27 150 423 \$	27 813 234 \$
Sociétés	2 905 465	3 187 898	3 189 364
Obligations, coupons et obligations résiduares			
Gouvernement fédéral	87 615 382	31 263	30 147
Gouvernement provincial	14 573 140	868 479	855 704
Sociétés	9 675 170	4 572 251	4 552 068
	123 691 489	35 810 314	36 440 517
Amortissement des escomptes à l'émission d'obligations	–	14 088	–
	123 691 489 \$	35 824 402 \$	36 440 517 \$

b) Le revenu de placement se compose de ce qui suit :

	2008	2007
Intérêts	3 447 775 \$	1 952 922 \$
Perte sur cession	–	(764)
Amortissement des escomptes à l'émission d'obligations	–	14 088
Gains réalisés à la vente de placements	544 291	–
Gains non réalisés sur les placements	1 532 303	–
	5 524 369 \$	1 966 246 \$

FONDATION AUTOCHTONE DE GUÉRISON

Notes afférentes aux états financiers, page 5

Exercice terminé le 31 mars 2008

5. Engagements locatifs et garanties

a) Engagements locatifs

La Fondation s'est engagée à verser les montants minimums suivants au cours des prochains exercices en vertu de divers contrats de location-exploitation visant du matériel et des locaux :

2008-2009	214 194 \$
2009-2010	3 855
	<hr/>
	218 049 \$

b) Garanties

Dans le cours normal de ses activités, la Fondation a conclu des contrats de location visant des locaux et du matériel. Il est habituel dans le cadre de telles opérations commerciales que la Fondation, en sa qualité de locataire, accepte d'indemniser le locateur pour les dommages pouvant découler de l'utilisation des biens loués. Le montant maximal pouvant être payable aux termes des indemnités susmentionnées ne peut pas être estimé de manière raisonnable. La Fondation est couverte par une assurance-responsabilité ayant trait aux indemnités décrites ci-dessus.

6. Frais généraux

	2008	2007
Salaires	2 669 094 \$	2 909 580 \$
Loyer	346 918	356 170
Bureaux	256 757	281 352
Entretien des systèmes informatiques	169 273	174 318
Déplacements	197 413	177 474
Formation	110 638	93 376
Frais de placement	51 837	52 476
Assurances	36 473	42 350
Location de matériel	54 066	51 212
Honoraires professionnels	84 268	273 489
Traduction	27 148	20 149
Campagnes de financement	—	548
	<hr/>	
	4 003 885 \$	4 432 494 \$

FONDATION AUTOCHTONE DE GUÉRISON

Notes afférentes aux états financiers, page 6

Exercice terminé le 31 mars 2008

7. Opérations entre apparentés

La Fondation est apparentée à la Fondation Espoir des générations (« l'Association ») qui est un organisme de bienfaisance enregistré. La majorité des membres de son conseil d'administration est nommée par la Fondation.

La mission de l'Association est d'encourager les peuples autochtones à se doter de moyens pour renforcer le processus de guérison des personnes atteintes de séquelles intergénérationnelles en lien avec le réseau des pensionnats.

Les actif, passif, produits et charges de l'Association sont les suivants pour les exercices terminés les 31 mars :

	2008	2007
Actif	599 103 \$	575 604 \$
Passif et actifs nets		
Passif		
À payer à la Fondation autochtone de guérison	3 171 \$	26 000 \$
Autres passifs	462 533	466 446
	465 704	492 446
Actifs nets	133 399	83 158
	599 103 \$	575 604 \$
Produits	1 100 785 \$	1 474 566 \$
Charges	1 050 430	1 447 502
Excédent des produits sur les charges	50 355 \$	27 064 \$

La Fondation fournit des services de paie sans frais, et elle a sous-loué des locaux à bureaux à l'Association à un coût de 12 000 \$ pour l'exercice, ce qui inclut les charges d'exploitation.

8. Juste valeur des instruments financiers

La valeur comptable de l'encaisse, des débiteurs, des intérêts à recevoir, des créditeurs et des charges à payer se rapproche de leur juste valeur étant donné la période relativement courte menant à l'échéance de ces instruments. La juste valeur des placements est donnée à la note 4.

FONDATION AUTOCHTONE DE GUÉRISON

Notes afférentes aux états financiers, page 7

Exercice terminé le 31 mars 2008

9. Adoption de nouvelles normes comptables

a) Instruments financiers

À compter du 1^{er} avril 2007, la Fondation a adopté les nouvelles normes de comptabilisation des instruments financiers conformément à divers chapitres du *Manuel de l'ICCA*, notamment le chapitre 3855, *Instruments financiers – comptabilisation et évaluation*. Aux termes des dispositions transitoires de ce chapitre, la Fondation a adopté des recommandations de manière prospective et, par conséquent, les chiffres correspondants de 2007 n'ont pas été retraités. L'incidence de l'application de ces normes sur les états financiers de la Fondation est expliquée ci-après.

i) Placements

La Fondation a classé les placements comme étant détenus aux fins de transaction et, à ce titre, les placements sont constatés à leur juste valeur au bilan. Cette classification a entraîné une augmentation de 616 115 \$ des placements et du revenu de placements reporté en date du 1^{er} avril 2007, ce qui tient compte de l'appréciation nette de la juste valeur des placements de la Fondation au cours des exercices précédents. Le revenu de placement reporté a été constaté à titre de produit au cours de l'exercice.

ii) Autres actifs et passifs financiers

La Fondation a classé les débiteurs et les intérêts à recevoir à titre de prêts et de débiteurs, et elle a classé les créditeurs et charges à payer à titre d'autres passifs. Ces classifications n'ont pas d'incidence sur les montants des présents états financiers.

iii) Dérivés incorporés

La Fondation a adopté le 1^{er} avril 2004 comme date de transition pour les dérivés incorporés et, par conséquent, elle a seulement constaté les dérivés incorporés nécessitant la séparation des contrats hôtes émis, acquis ou substantiellement modifiés après cette date de transition. Aucun instrument dérivé ni dérivé incorporé n'a été constaté dans les états financiers de la Fondation par suite de l'adoption de ces nouvelles normes.

b) Modifications comptables

En date du 1^{er} avril 2007, la Fondation a adopté la version révisée du chapitre 1506, *Modifications comptables* du *Manuel de l'ICCA*, portant sur les modifications dans les conventions, estimations et erreurs comptables. L'adoption de ces recommandations n'a eu aucune incidence sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2008, à l'exception de la présentation des modifications comptables qui ont été publiées par l'ICCA, mais qui n'ont pas encore été adoptées par la Fondation parce qu'elles n'entrent pas en vigueur avant une date ultérieure (se reporter à la note 10, *Normes comptables futures*).

FONDATION AUTOCHTONE DE GUÉRISON

Notes afférentes aux états financiers, page 8

Exercice terminé le 31 mars 2008

10. Normes comptables futures

Le 1^{er} décembre 2006, l'ICCA a publié deux nouvelles normes comptables, à savoir le chapitre 3862, *Instruments financiers – informations à fournir*, et le chapitre 3863, *Instruments financiers – présentation*. Ces normes s'appliquent à l'exercice de la Fondation commençant le 1^{er} avril 2008. Les nouveaux chapitres 3862 et 3863 du *Manuel de l'ICCA* remplacent le chapitre 3861, *Instruments financiers – informations à fournir et présentation*, tout en modifiant et améliorant les obligations d'information et en reprenant telles quelles ses règles de présentation. Ces nouveaux chapitres accordent une plus grande importance aux informations sur la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers, ainsi que sur la façon dont l'entité gère ces risques.

La Fondation évalue présentement l'effet qu'auront ces nouvelles normes comptables sur ses états financiers.

11. Chiffres correspondants

On a reclassé certains chiffres correspondants de l'exercice 2007 pour les rendre conformes au mode de présentation adopté pour l'exercice 2008.

FONDATION AUTOCHTONE DE GUÉRISON

Tableau des engagements et des dépenses liés aux projets

Exercice terminé le 31 mars 2008

	Engagements cumulatifs liés aux projets - exercice écoulé (montant net)	Engagements liés aux projets - exercice écoulé (montant net)	Engagements cumulatifs liés aux projets - solde de clôture	Dépenses cumulatives liés aux projets - solde d'ouverture	Dépenses cumulatives liés aux projets - exercice écoulé	Dépenses cumulatives liées aux projets - solde de clôture	Montant résiduel des engagements liés aux projets
Projets généraux	406 460 182 \$	108 592 263 \$	515 052 445 \$	399 456 048 \$	27 617 428 \$	427 073 476 \$	87 978 969 \$

COMPTE-RENDU SUR LA RÉMUNÉRATION *

With respect to Section 11.05 (i) of the Funding Agreement between the Government of Canada and the Aboriginal Healing Foundation, the following represents those Employees, Board Members and Contractors earning over \$75,000.

Employees

Poste	Classification équivalente au niveau de la fonction publique
Directeur général	EX-05
Directeur de Recherche	EX moins 1

L'ensemble de la rémunération pour le Directeur général a été développé et recommandé par un consultant indépendant, spécialisé en compensation/rémunération, et approuvé par le Conseil d'administration. Une révision de la rémunération du Directeur général est exécutée tous les trois ans. La rémunération de l'ensemble du personnel est basée sur deux études complètes, réalisées par des consultants externes, menées en 2000 et 2006 par le « Hay Group » et par « PeralmanIddon

Associates Inc. » respectivement. Les salaires de la FADG sont comparables aux salaires versés pour un travail similaire par la fonction publique fédérale.

Employés

Les postes de la FADG ne se qualifient pas pour les avantages/bénéfices de la fonction publique ni au plan de pension. Conséquemment, la personne reçoit un plan équivalent, calculé à 18 pourcent du salaire de base pour les avantages/bénéfices et un paiement en guise de pension.

D'autres allocations sont offertes en matière de santé, de guérison et de conditionnement physique.

Contractants

La Fondation autochtone de guérison a 1 (un) contractant qui reçoit des paiements totaux supérieurs à 75 000\$. « Informici Information Services » fournit ordinateurs et services techniques à la Fondation autochtone de guérison.

Membres du Conseil d'administration

Cumulant à la fois les postes à la présidence et à la direction du Conseil d'administration, le président reçoit une rémunération supérieure à 75 000\$.

* Ce compte-rendu sur la rémunération ne constitue pas un relevé faisant partie des états financiers pour fins de vérification de la Fondation autochtone de guérison.



le 31 mai 2008
Fondation autochtone de guérison
75, rue Albert
pièce 801
Ottawa (Ontario) K1P 5E7

Mesdames et Messieurs,

Par la présente, nous voulons confirmer que les investissements de la Fondation continuent d'être administrés conformément aux Lignes directrices présentées dans l'Accord de financement conclu avec le gouvernement fédéral. Ces lignes directrices englobent la qualité du crédit, la diversification et la structure d'échéances des investissements ou placements admissibles. Elles ont été respectées depuis la création du Fonds en 1998.

Veillez agréer mes cordiales salutations.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "G. Sanders".

Graham E. Sanders
President

Fondation autochtone de guérison
75, rue Albert, pièce 801, Ottawa (Ontario) K1P 5E7
Téléphone: (613) 237-4441
Sans Frais: (888) 725-8886
Télécopieur: (613) 237-4442
Courriel: programs@ahf.ca
Site internet: www.fadg.ca